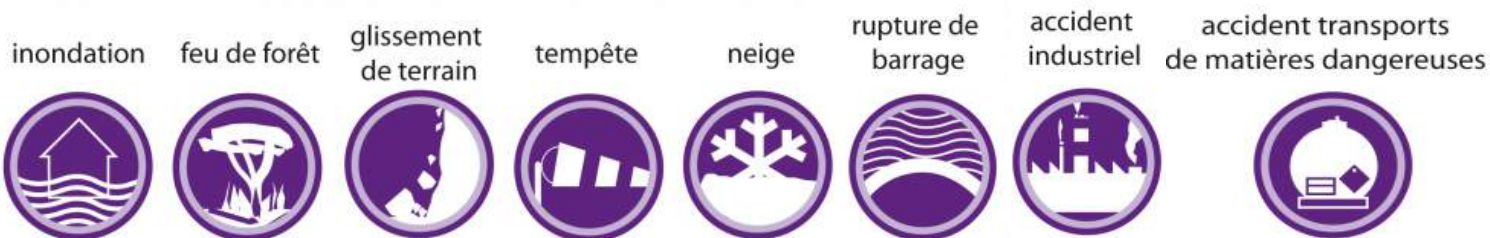




# Les risques majeurs dans les Alpes-Maritimes



**4 avril 2019**  
**Formation gestion de crises  
et sécurité civile**

**Béline NEUBERT**  
**Pôle Risques**  
**DDTM06**

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Risque ?

5 familles de risque :

- ✓ **Naturels**
- ✓ **Technologiques**
- ✓ **De transports**
- ✓ Vie quotidienne
- ✓ Conflits

Majeur ?

→ 2 critères :

- ✓ la fréquence
- ✓ la gravité

L'échelle de gravité des dommages

Classe		Dommages humains	Dommages matériels
0	Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€
1	Accident	Un ou plusieurs blessés	Entre 0,3 M€ et 3 M€
2	Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 M€ et 30 M€
3	Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 M€ et 300 M€
4	Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3 000 M€
5	Catastrophe majeure	1000 morts ou plus	3 000 M€ ou plus

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

## Les caractéristiques du risque :

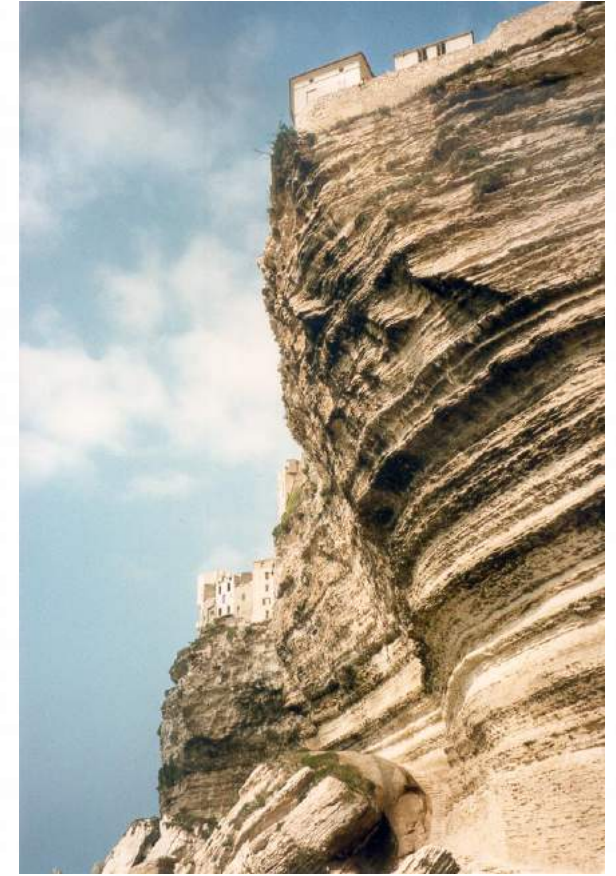
*Caractères de  
l'événement  
naturel :  
l'aléa*

sa nature  
son intensité  
sa cinétique, son déroulement  
sa fréquence ou sa probabilité

*Vulnérabilité  
des enjeux*

les personnes : *population, établissements sensibles*  
les biens : *patrimoine, bâtiments d'activités, équipements collectifs, habitation*  
les systèmes : *sociaux, économiques, environnementaux*

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



**aléa**

**x**

**enjeux**

**=**

**risque**

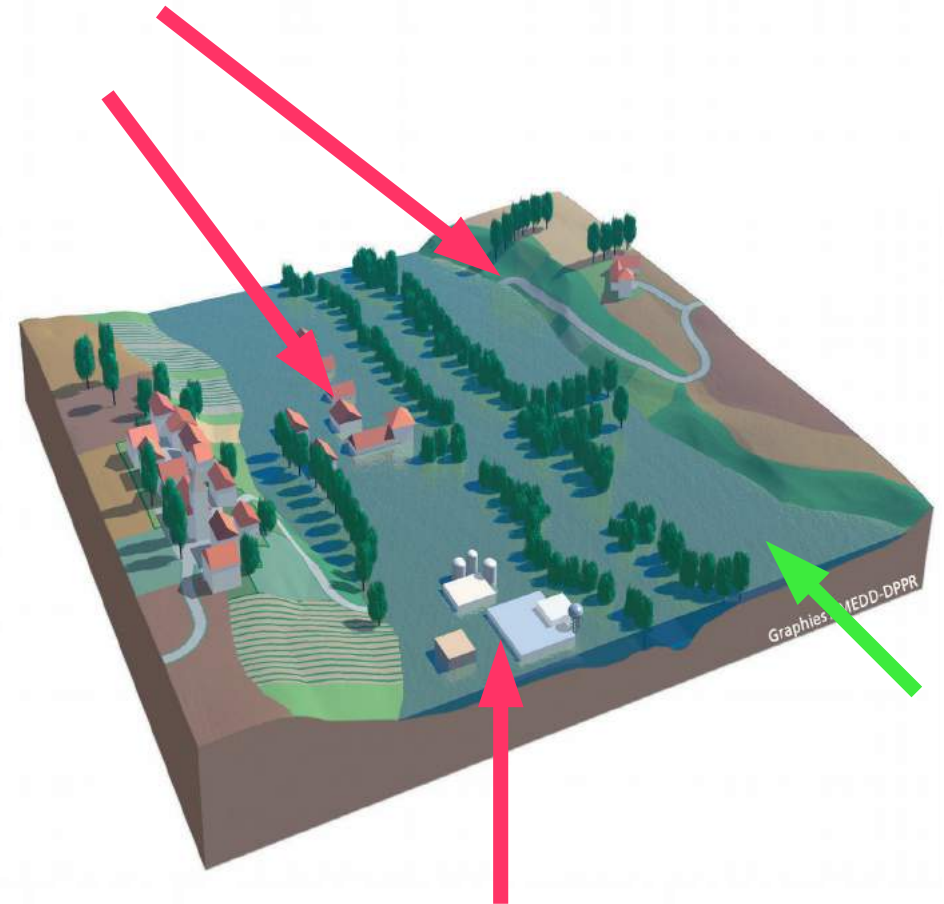
# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



**L'aléa**



**L'enjeu**



**Le risque**

# Quels risques majeurs sont présents dans les Alpes maritimes ?

## *Technologiques*

- ✓ Transport de matière dangereuse
- ✓ Rupture de barrage
- ✓ Risque industriel (sites SEVESO)

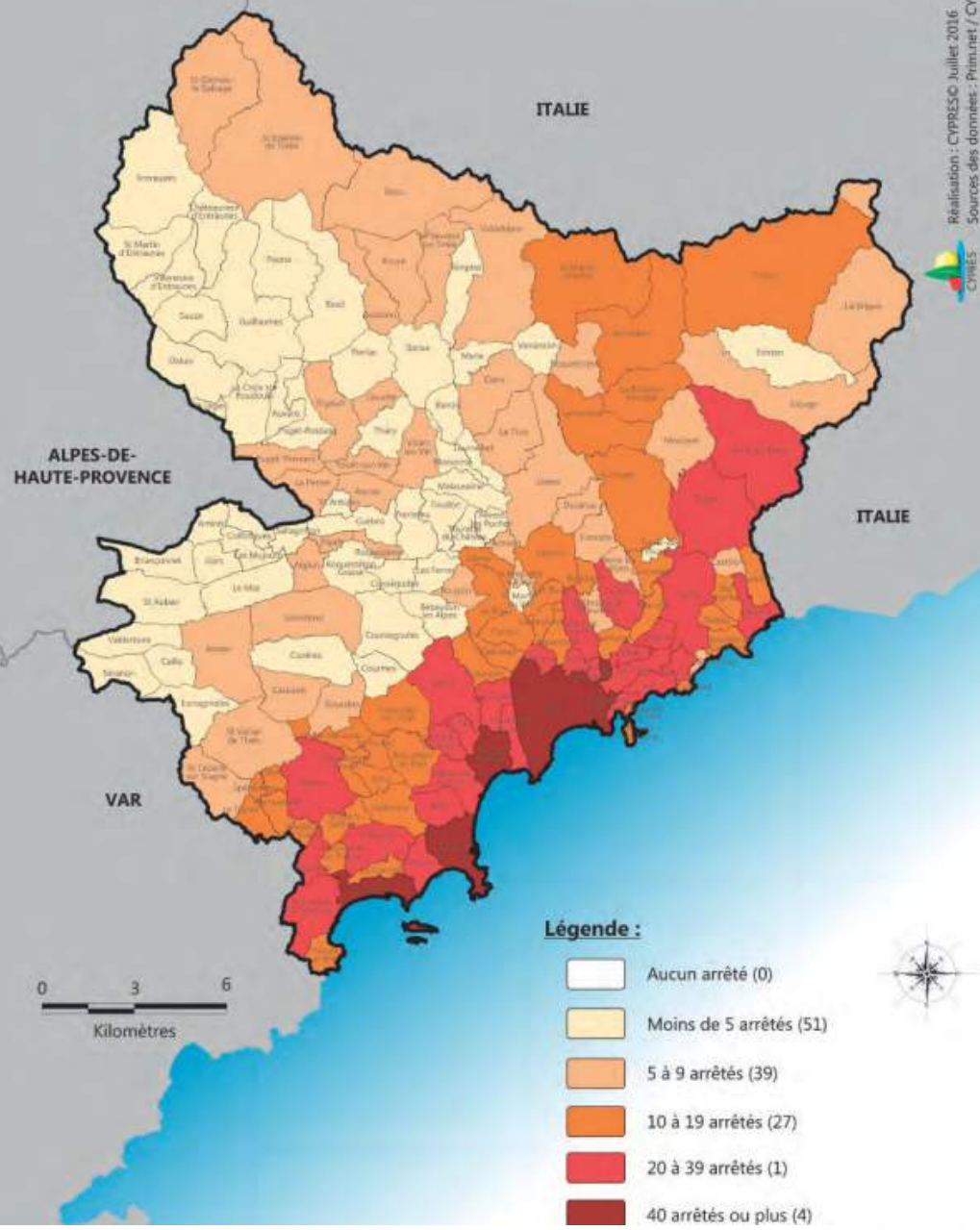
## *Sanitaires*

## *Naturels*

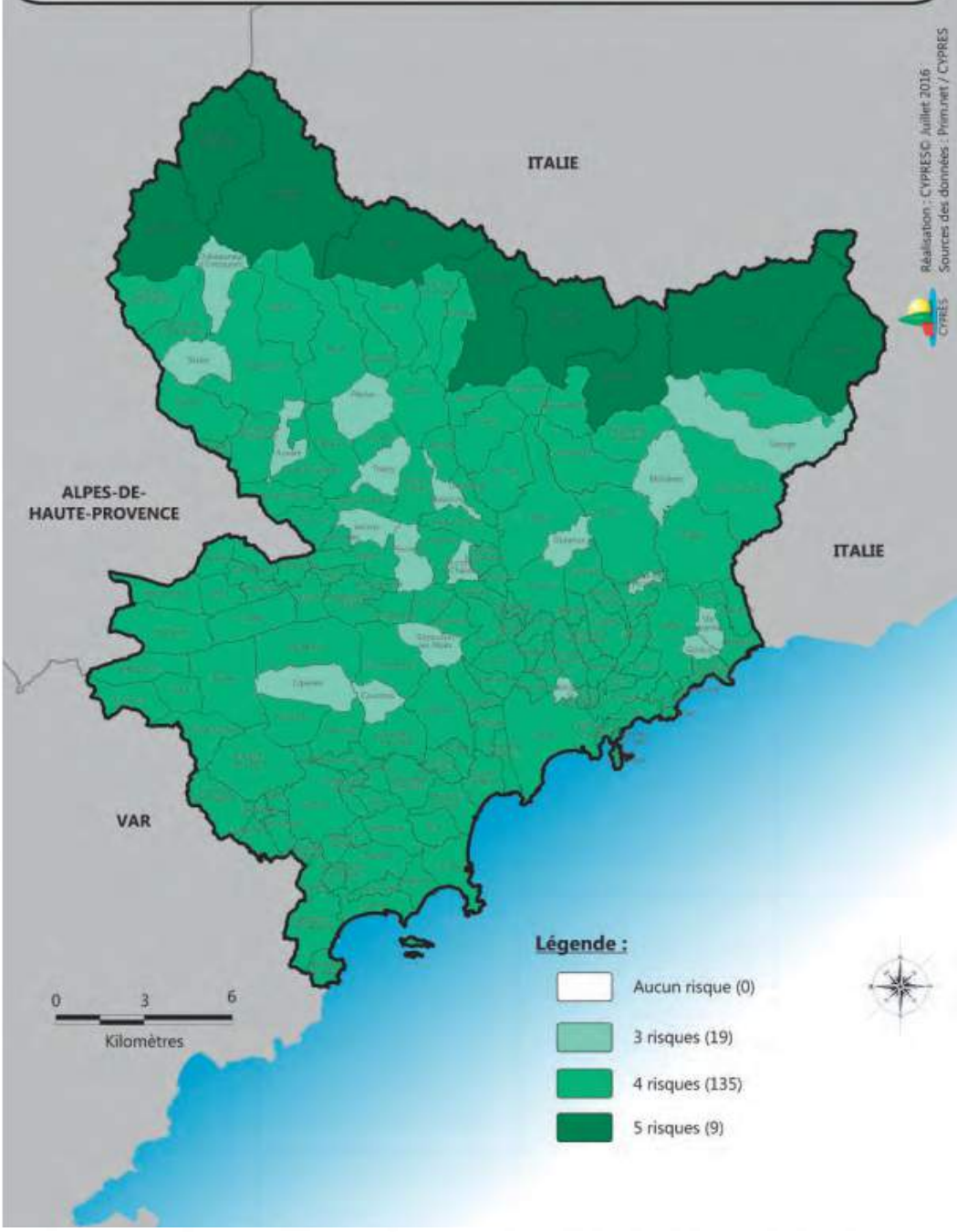
- ✓ Inondations
- ✓ Incendie de forêt
- ✓ Mouvements de terrain
- ✓ Avalanches
- ✓ Séisme
- ✓ Risques littoraux  
submersion marine, érosion côtière, tsunami
- ✓ Risques climatiques

# Nombre d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle depuis 1982

Mise à jour Mai 2016



# Nombre de risques naturels par commune



# Les Inondations

Définition : *submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau*

- *débordement des cours d'eau*
- *installation dans l'espace alluvial*

- ✓ Montée lente (inondation de plaine ou par remontée de nappe)
- ✓ Crues des rivières
- ✓ Ruissellement
- ✓ Rupture d'ouvrage



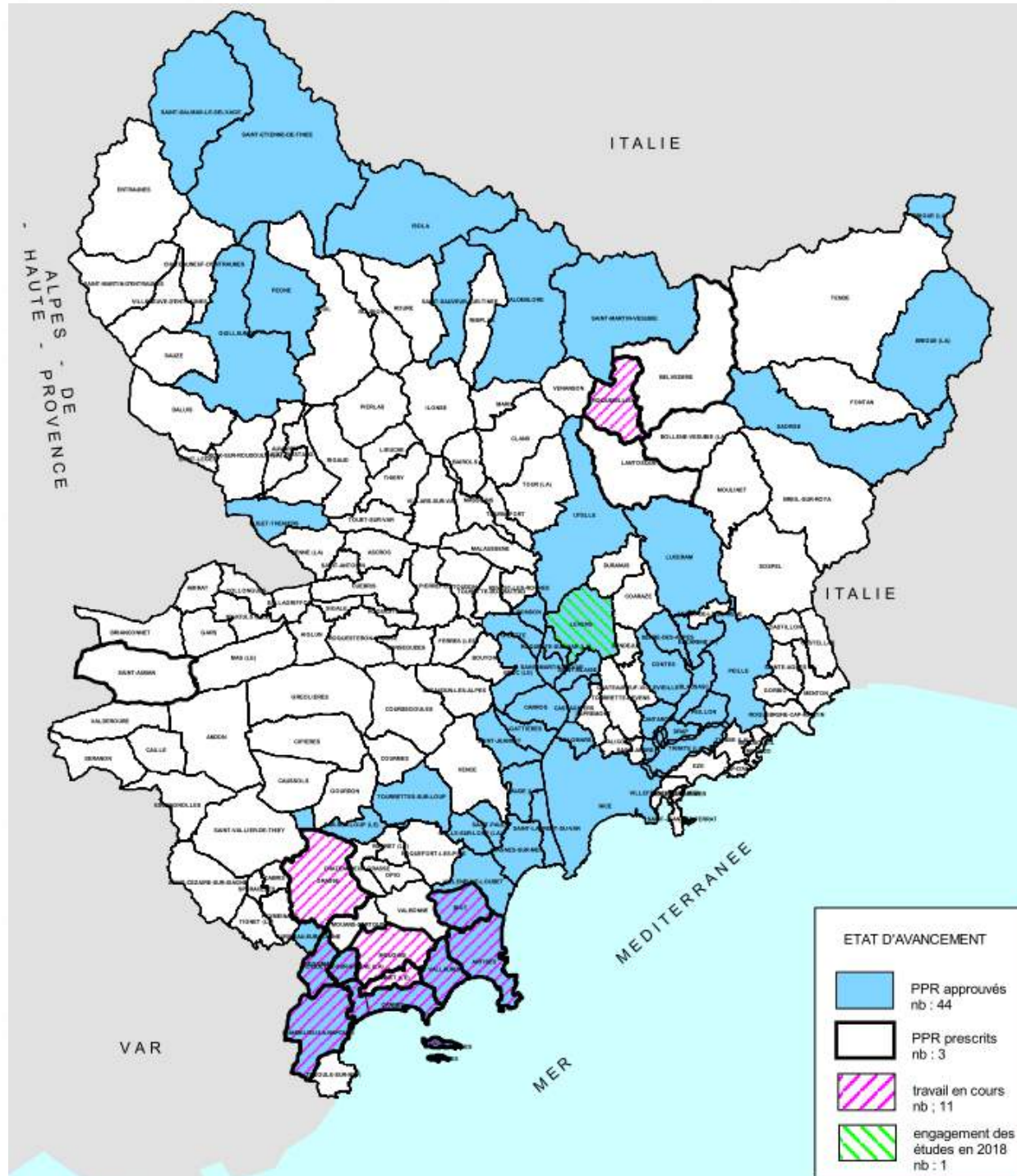


# Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP)



Toutes les communes sont concernées  
(163)

# PPR Inondations



# Les Inondations - événements



**Bassin du Var : 5 Novembre 1994**



# Les Inondations - événements



**Littoral ouest : 3 Octobre 2015**



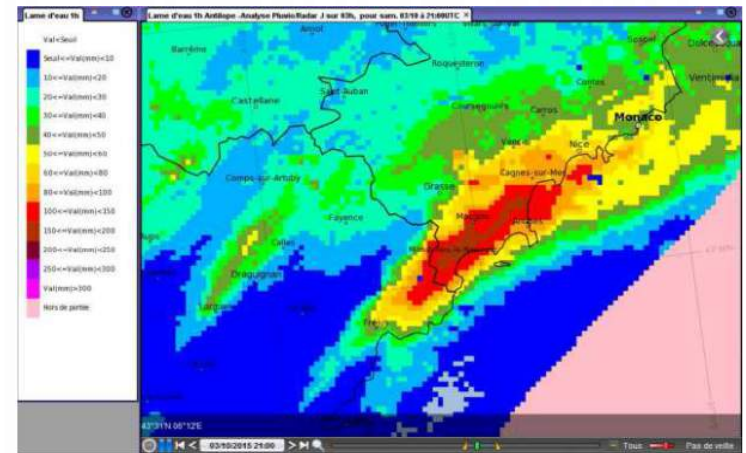
# Les Inondations – 3 octobre 2015 en chiffres

## Pluies intense

**En 1 heure :** valeurs 1.5 fois plus élevés que les précédents records de 1993 et 2009 (9 cas recensés >110mm

- 115 mm à Mandelieu-la-Napoule (début à 20h24)
- 109 mm à Cannes (début à 20h06)

Rappel : pluie annuelle à Nice : 780 mm



Cumul des précipitations en mm (analyse combinée des données Radar et des pluviomètres) le 03/10 entre 20h et 23h

Coût des dommages estimé : 550 à 650 M€

20 décès → importance des consignes de sécurité



## Les Consignes Individuelles



1. Mettez-vous à l'abri
2. Écoutez la radio
3. Respectez les consignes des autorités

### AVANT

#### Organisez-vous :

- > Placez hors d'eau les meubles et objets précieux, les matières et les produits dangereux ou polluants.
- > Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz pour les couper si nécessaire.
- > Aménagez les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements.
- > Repérez les stationnements hors zone inondable, des lieux d'hébergement et des itinéraires sûrs.
- > Prévoyez les équipements minimums : radio à piles, piles neuves, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT

Mettez en place les mesures de protection ci-contre.

Informez-vous de la montée des eaux et des consignes par la radio ou auprès de la mairie.

Utilisez les dispositifs de protection temporaires si nécessaire (batardeaux, couvercles de bouche d'aération).

Assurez la sécurité des occupants des locaux en empêchant la flottaison d'objets.

Réfugiez-vous sur un point haut préalablement repéré : étage, colline...

Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.

Évitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés.

Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

### APRES

Respectez les consignes.

Informez les autorités de tout danger.

Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.

Concernant les locaux

Aérez, désinfectez à l'eau de javel.

Chauffez dès que possible.

Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.





# Les Mouvements de Terrain

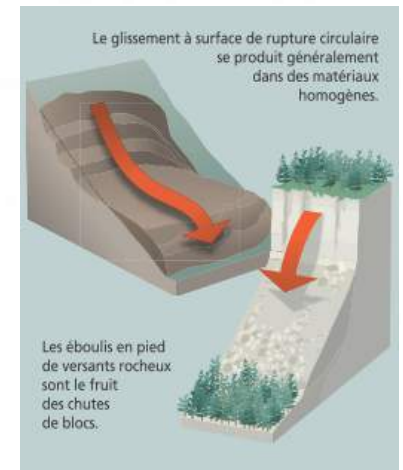
Définition : *ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturel ou anthropique*

*Lents et continus*

Tassements et affaissement  
Retrait gonflement des argiles  
Glissement de terrain

*Rapides et discontinus*

Effondrements de cavités souterraines  
Chutes de blocs  
Coulées de boues





# Carte de susceptibilit      l'al  a retrait/gonflement des argiles

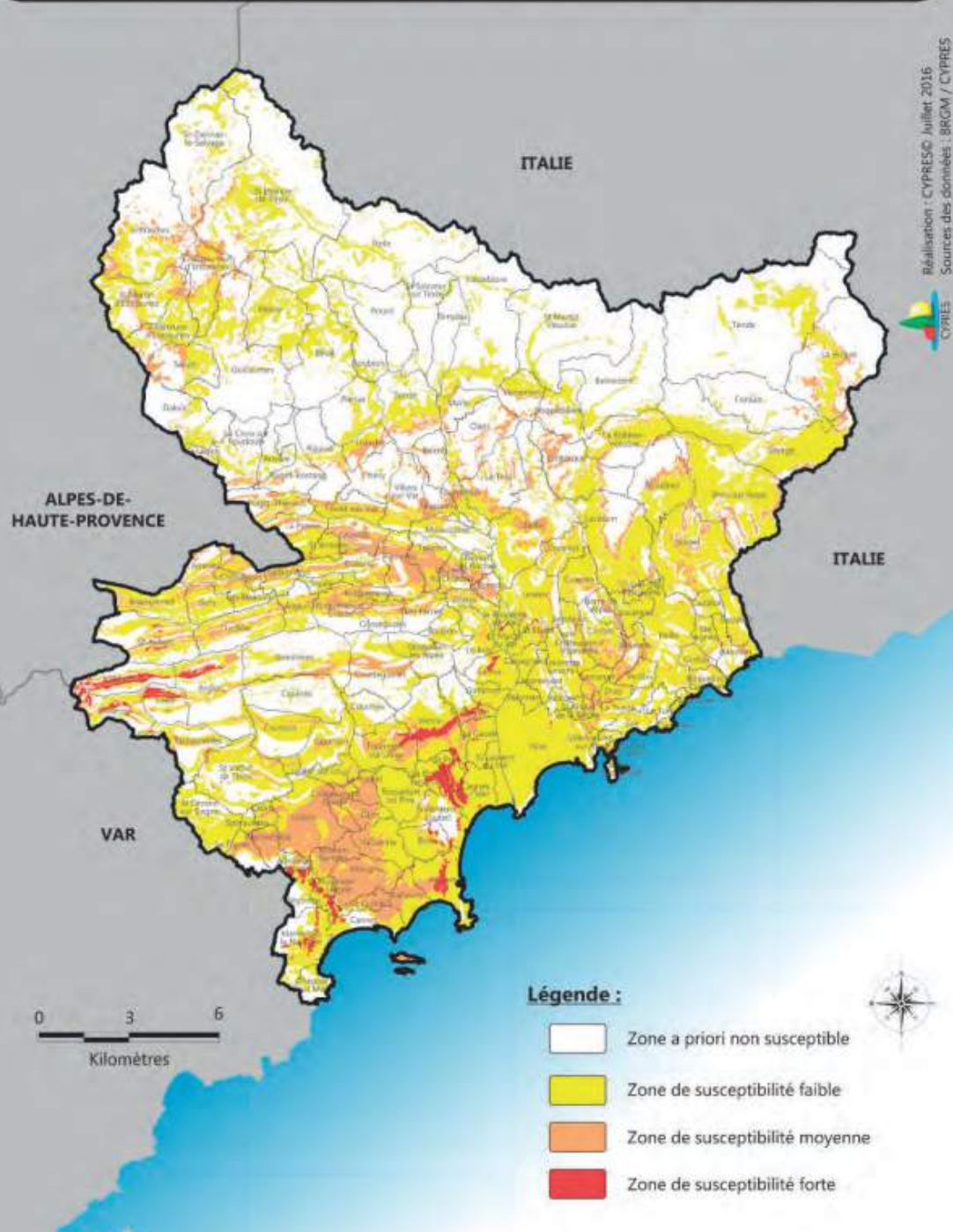
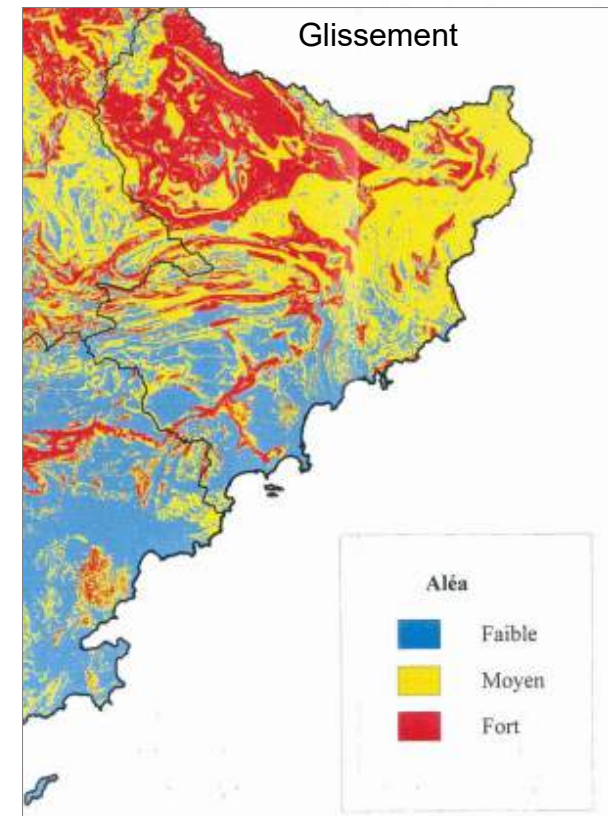
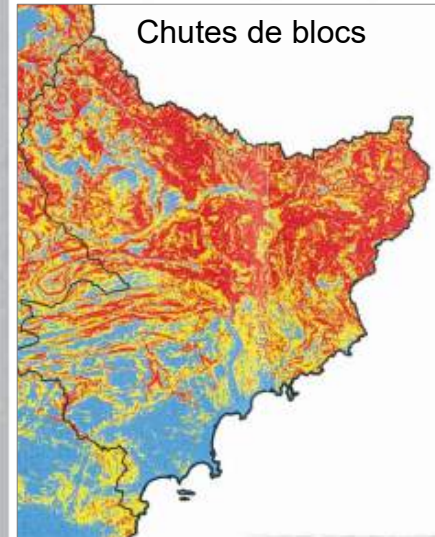


glissement  
de terrain



cavit   souterraine  
marni  re

Toutes les  
communes  
sont  
concern  es  
(163)



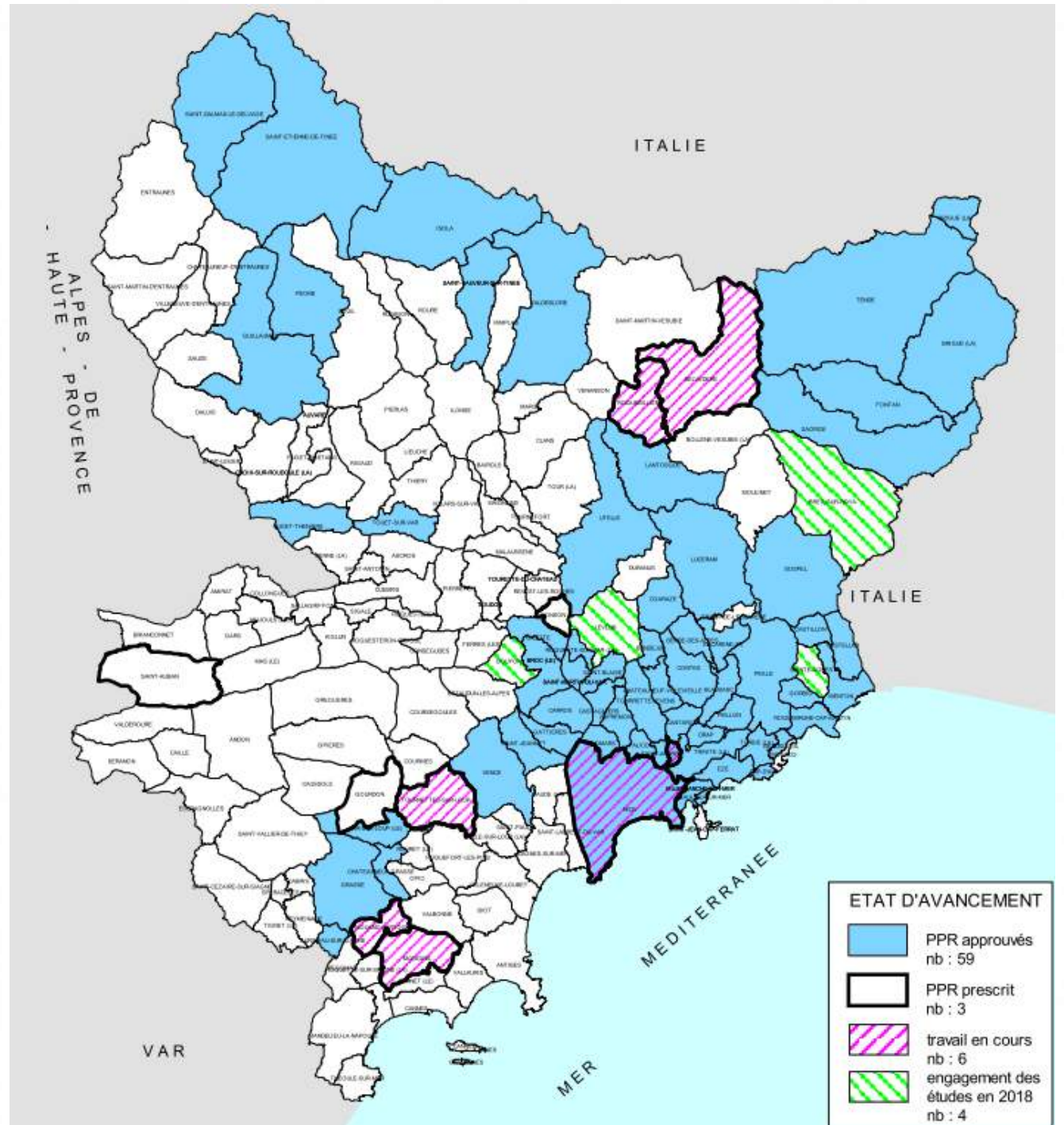
**L  gende :**

- Zone a priori non susceptible
- Zone de susceptibilit   faible
- Zone de susceptibilit   moyenne
- Zone de susceptibilit   forte

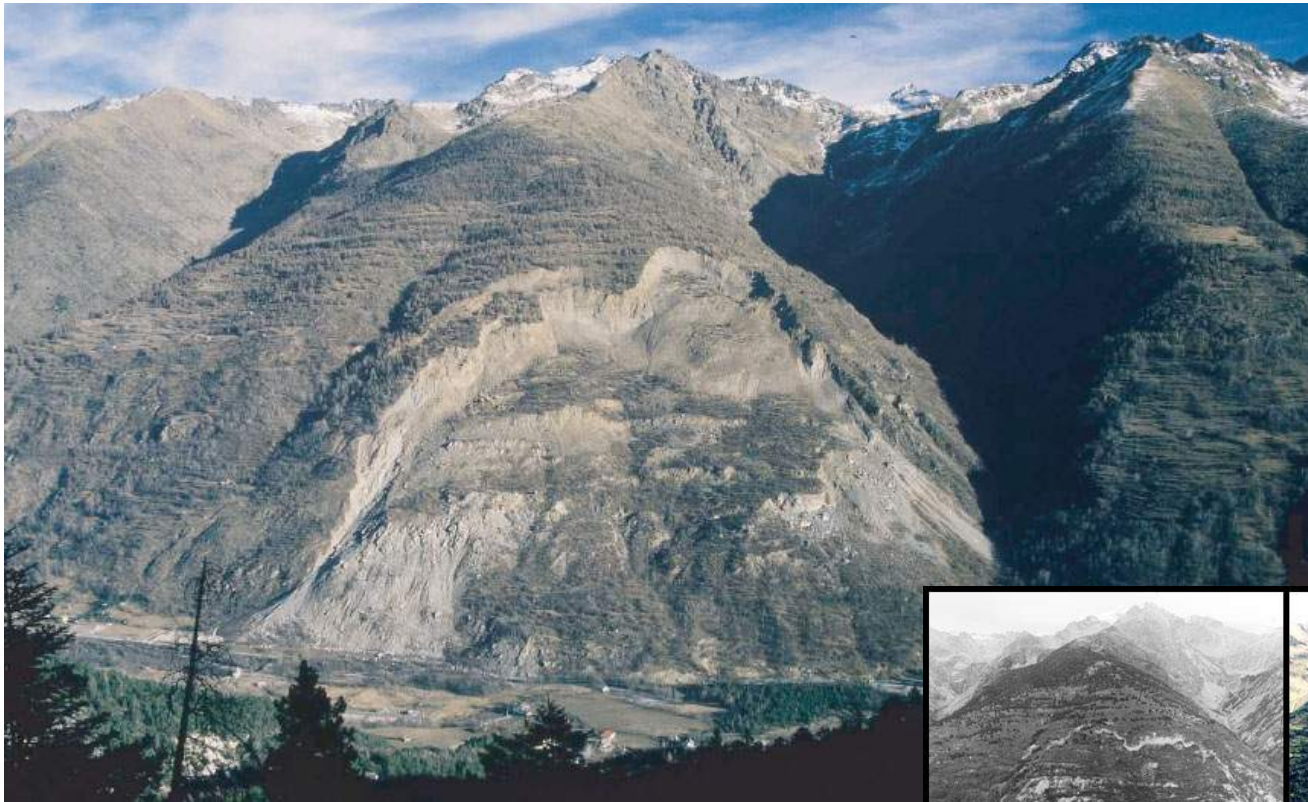
**Al  a**

- Faible
- Moyen
- Fort

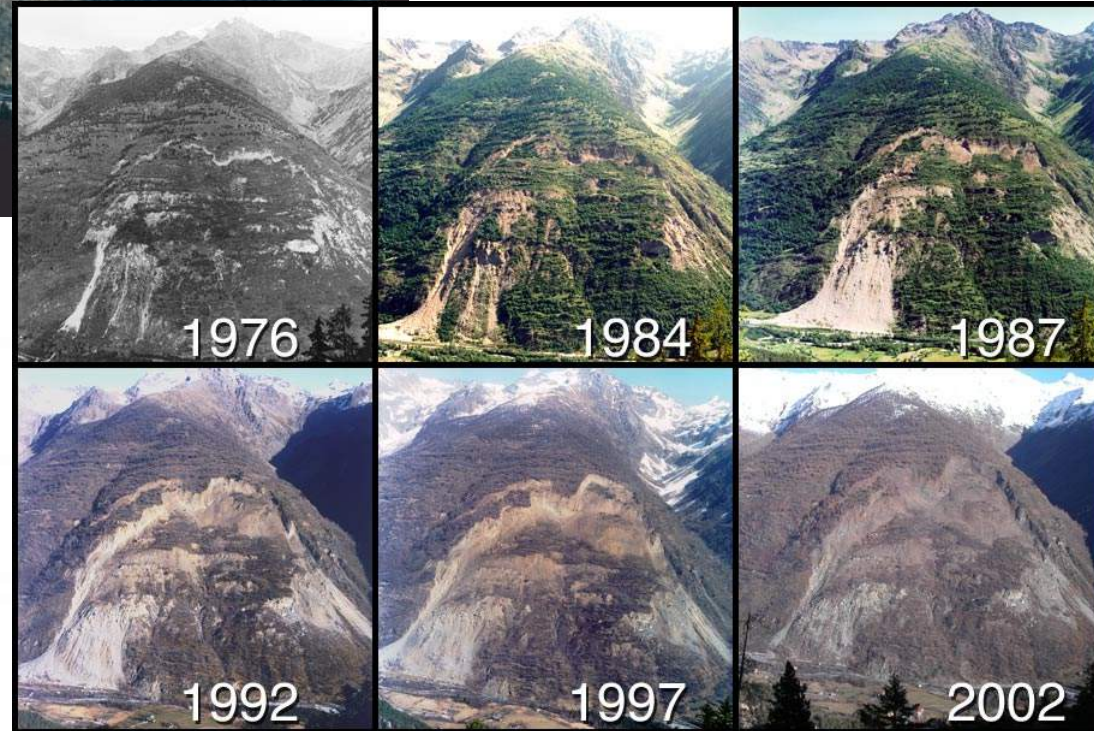
# PPR Mouvements de Terrain



# Les Mouvements de Terrain



Glissement de  
la Clapière



# Les Mouvements de Terrain



**Belvédère – novembre 2012**



**Saint Cézaire sur Siagne – novembre 2012**



**Vue générale du glissement  
Pra de Julian - Vence**



# Consignes de sécurité

## **vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

consultez le dossier déposé en mairie

### **consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres**

#### **PENDANT**

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



- ▶ abritez-vous sous un meuble solide
- ▶ éloignez-vous des fenêtres

à l'extérieur



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

#### **APRES**



- ▶ fermez le gaz et l'électricité



- ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ respectez les consignes des autorités

© Cypres

## **vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

consultez le dossier déposé en mairie

### **consignes en cas d'effondrement du sol**

#### **A L'INTERIEUR**

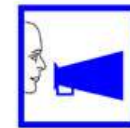


- ▶ dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur

#### **A L'EXTERIEUR**



- ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ respectez les consignes des autorités



# Les Incendies de Forêt

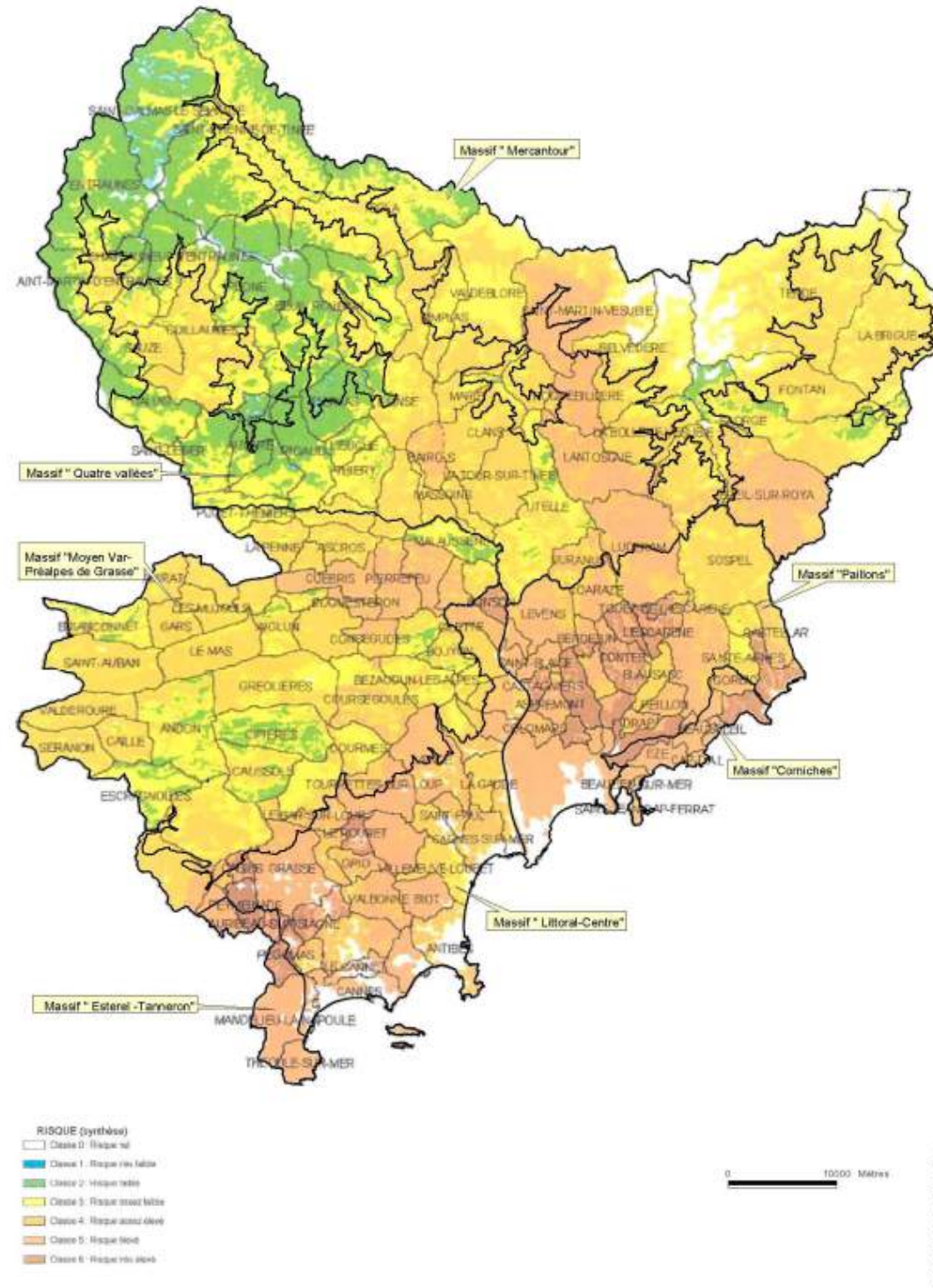
Définition : *incendie qui a atteint une formation forestière ou des zones boisées dont la surface d'un seul tenant est supérieur à 1 hectare*

*Les facteurs naturels :*

- ✓ Conditions météorologiques : vents, chaleur, foudre
- ✓ État de la végétation : teneur en eau, entretien, types d'essence d'arbres
- ✓ Relief

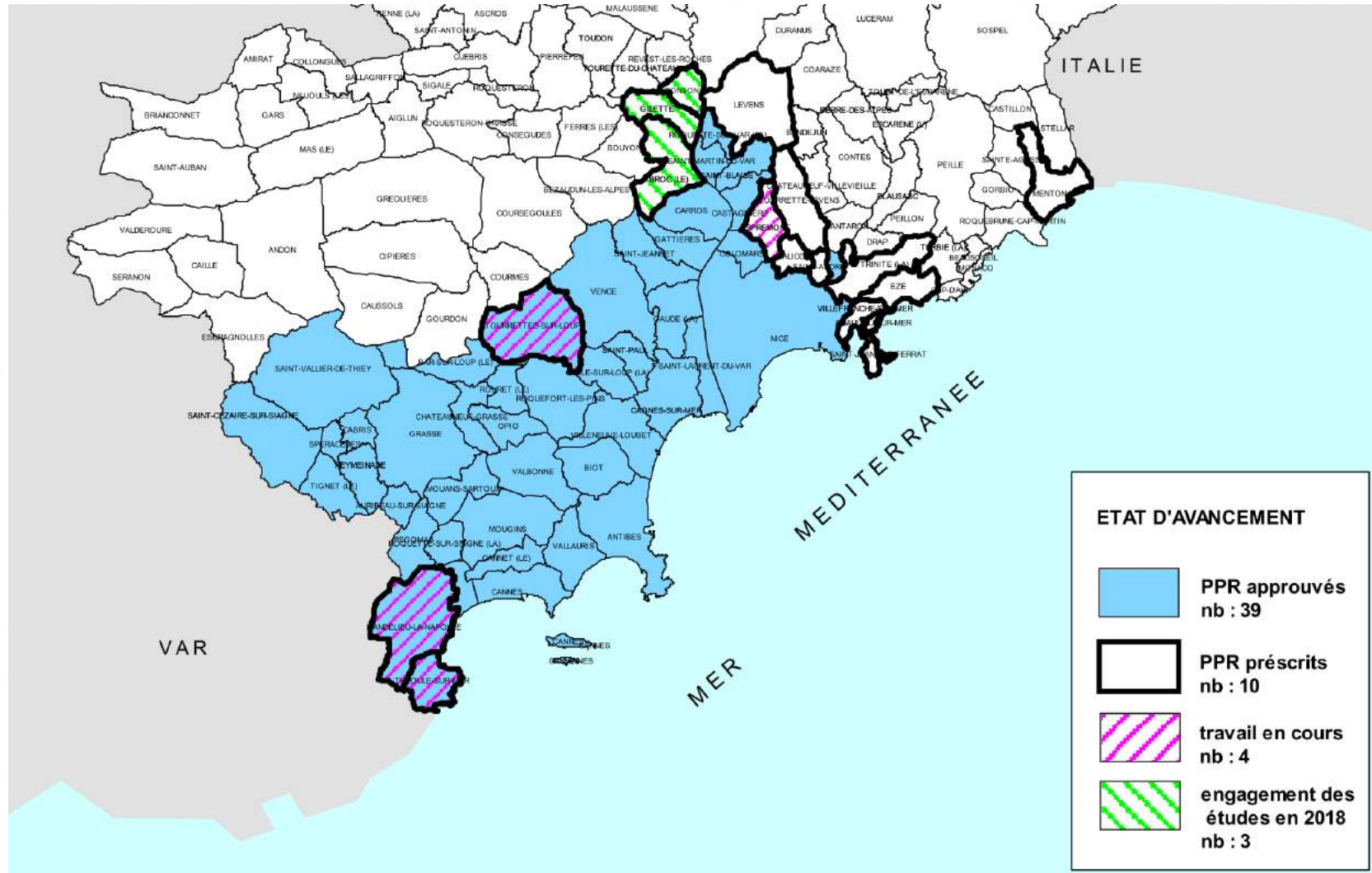
*Origine anthropique (entre 70 % à 80 % des cas)  
ou naturelle*





Toutes les communes du département sont concernées

# PPR Incendies de Forêt





# Les Incendies de Forêt



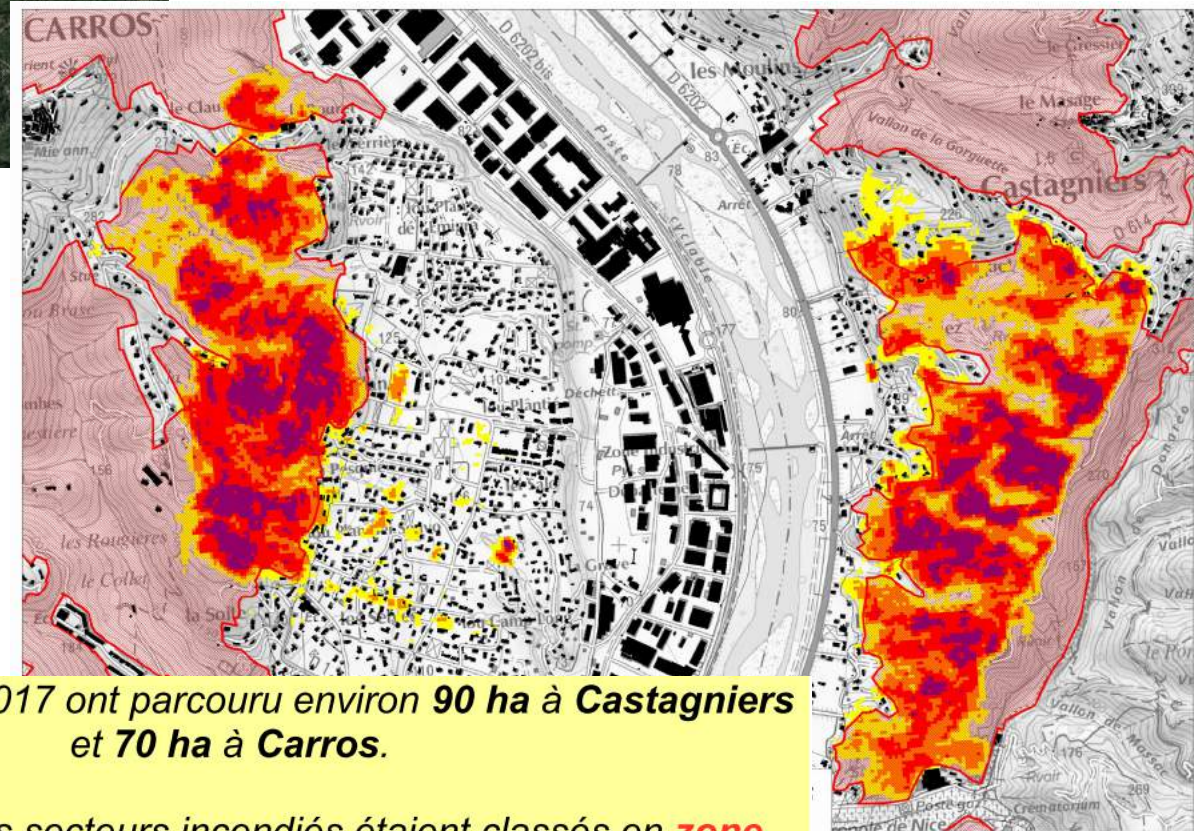
234 ha  
brûlés à  
Cagnes et  
2087 à  
Lucéram en  
2003

**Cagnes-sur-Mer – août 2003**

	<b>Nice</b>	<b>Alpes-Maritimes</b>
<b>Nombre de feux (1973 - 2013)</b>	397	7395
<b>Surface détruite (1973 - 2013)</b>	577 ha	61 165 ha
<b>Surface combustible totale (données IFN)</b>	1434,49 ha	349 596 ha
<b>Superficie moyenne annuelle détruite de 1973 à 2013 pour 1000 ha boisés</b>	10,05 ha/an/1000 ha	4,3 ha/an/1000 ha

Source : Prométhée

# Les Incendies de Forêt



Les feux de l'été 2017 ont parcouru environ 90 ha à Castagniers et 70 ha à Carros.

Environ 88 % des secteurs incendiés étaient classés en **zone rouge de risque fort** inconstructible au PPRIF.

# Consignes de sécurité



## **vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE FEU DE FORET**

consultez le dossier déposé en mairie

### consignes en cas de feu de forêt

#### L'INCENDIE APPROCHE



- ▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ arrosez les abords



- ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

#### L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ calfeutrez avec des linges mouillés



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

# Les Avalanches

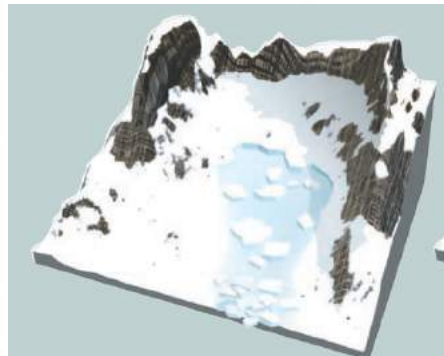
Définition : *déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux*

*De quelques dizaines de m<sup>3</sup> à plusieurs centaines de milliers de m<sup>3</sup>*

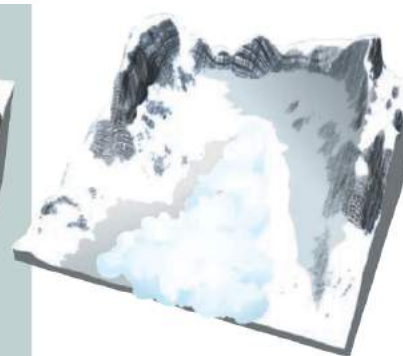
*Vitesses entre 10 et 400 klm/h*

## 3 facteurs aggravants

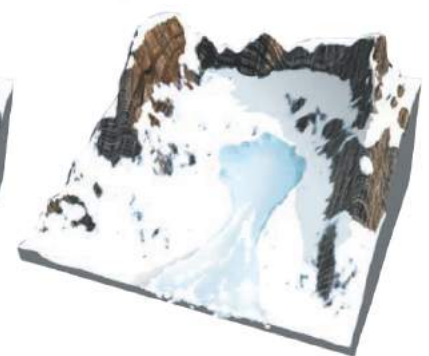
- ✓ *l'augmentation du poids naturelle ou accidentelle*
- ✓ *la température*
- ✓ *le vent*



De plaque



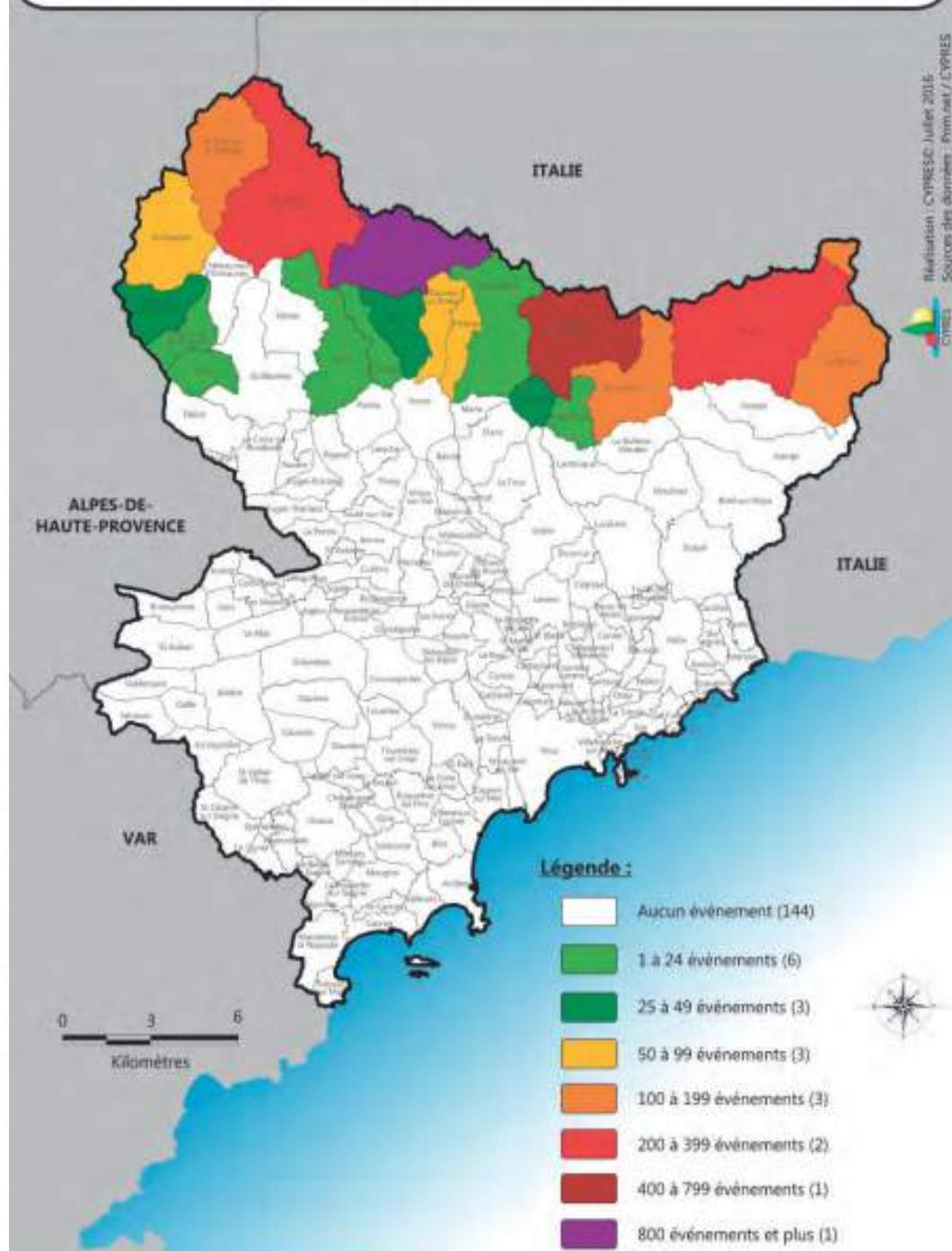
En aérosol



Neige humide

# Nombre d'avalanches recensées

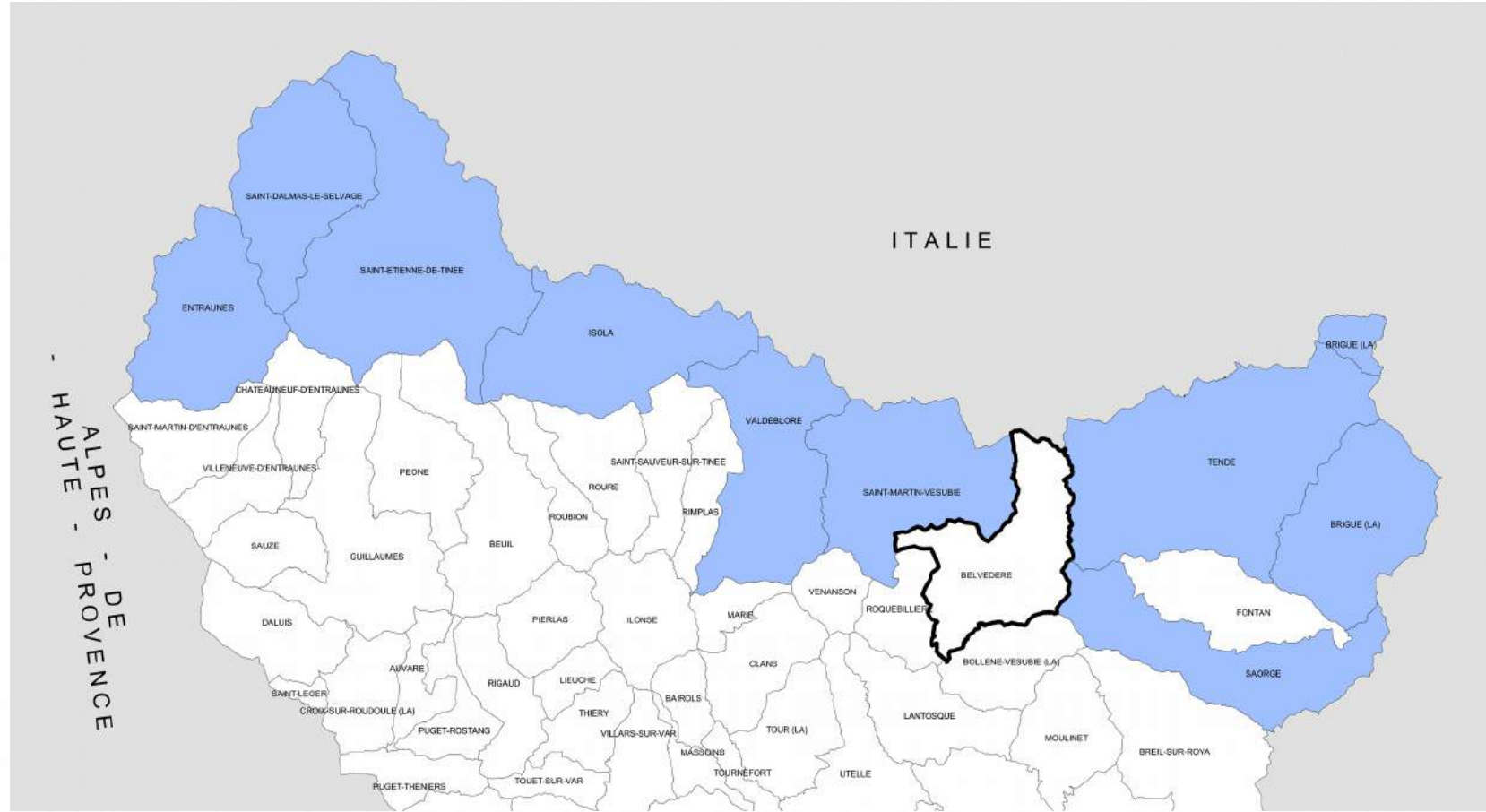
Campagne 1927 & 1954-2003



21  
communes  
du  
département  
sont  
concernées



# PPR Avalanches



# Les Avalanches

Belvédère (1971), destruction du chalet de l'escalade

Isola (février 1972) : baraques de chantier emportées

Tête de Cabane (décembre 1972), 8 hommes ensevelis et 2 victimes – (janvier 1985) 2 skieurs emportés et 1 victime

Tende La Colombera (janvier 1986), dégâts sur une maison

St Etienne de Tinée (2/01/1997), Combe Grosse et Immeubles St Clair atteints sans dégât et sans victime.

Saint-Etienne-de-Tinée (mars 2005), 1 victime

St Etienne de Tinée (24/12/2008), Vallon du Fougeret : 5 maisons du hameau du Cialancier détruites ou endommagées, pas de victime, RM 2265 coupée, dépôt de sel détruit, accès à la station de ski d'Isola 2000 coupée pendant quelques jours.

Saint-Etienne-de-Tinée (décembre 2014), 2 skieurs blessés et 1 victime.



*Fig. : Saint Etienne-de Tinée, Hameau du Cialancier 16 déc. 2008*



# Consignes de sécurité

## Niveau de risque

► POUR PLUS D'INFOS SUR LES AVALANCHES :  
[www.anena.org](http://www.anena.org)

-  **1 FAIBLE** Stabilité bonne sur la plupart des pentes
-  **2 LIMITÉ** Stabilité moyenne sur la plupart des pentes
-  **3 MARQUÉ** Instabilité marquée sur de nombreuses pentes
-  **4 FORT** Forte instabilité marquée sur de nombreuses pentes
-  **5 TRÈS FORT** Instabilité très forte sur l'ensemble des pentes

**vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'AVALANCHE**

consultez le dossier déposé en mairie

**consignes en cas d'avalanche**

**A L'INTERIEUR**

en période critique

-  ► écoutez la radio
-  ► respectez les consignes des autorités
-  ► fermez volets, portes et fenêtres
-  ► éloignez-vous-en

pendant

-  ► ne sortez pas des bâtiments

**A L'EXTERIEUR**

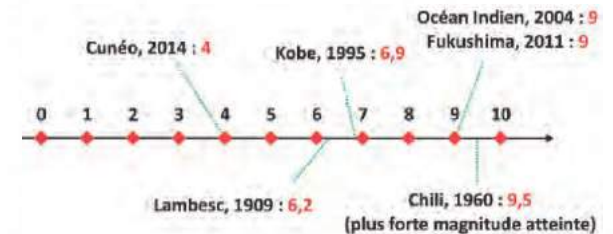
-  ► fuyez latéralement
-  ► essayez de "nager"
-  ► formez une poche d'air





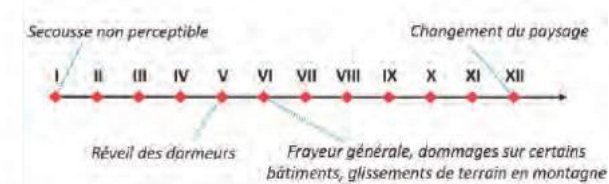
# Séisme

Définition : *rupture brutale des roches le long d'un plan de faille en profondeur, qui génère une libération d'énergie et la propagation d'ondes sismiques*



Caractérisé par

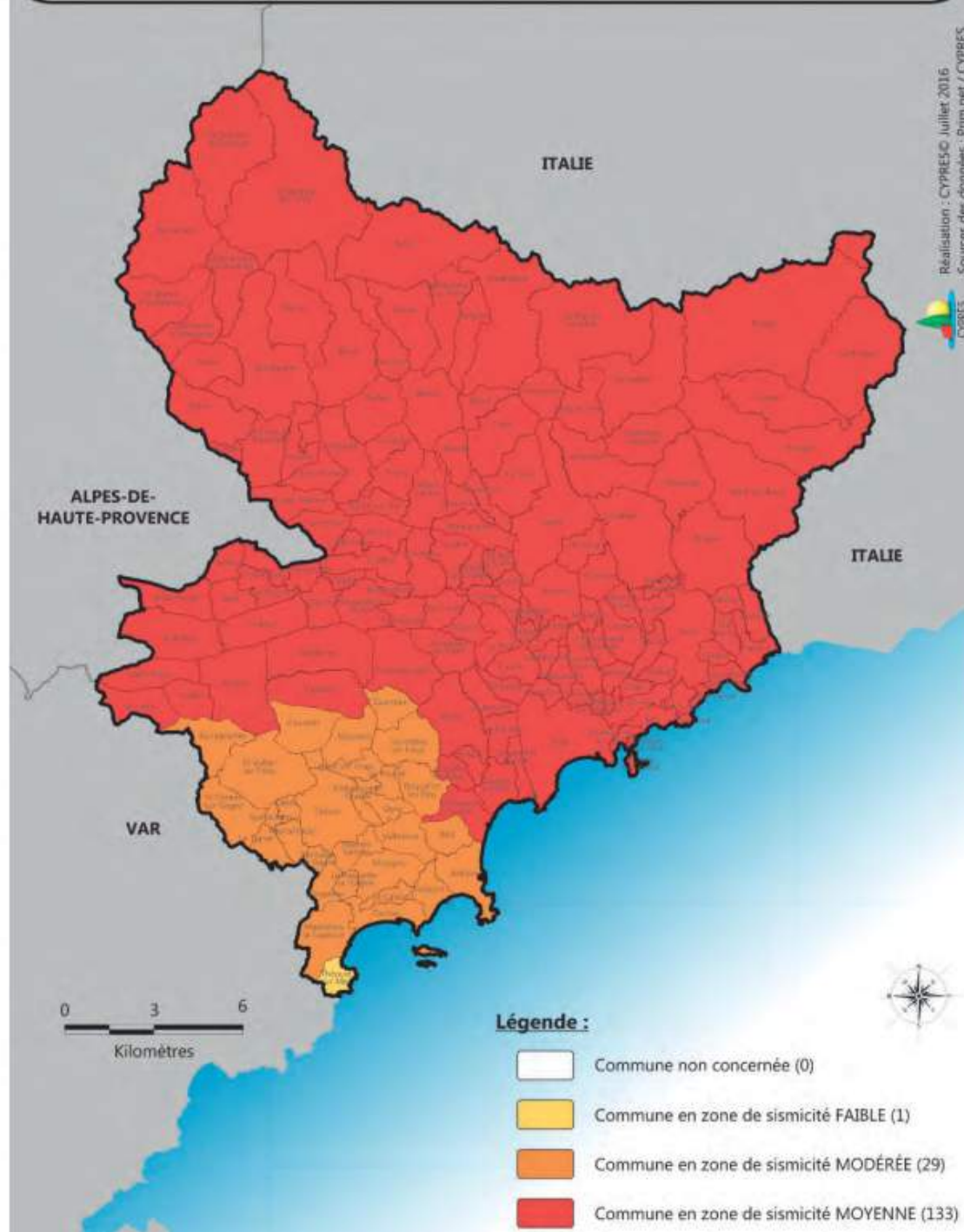
- ✓ *magnitude* : énergie libérée (échelle de Richter)
- ✓ *intensité* : mesures des effets et dommages du séisme en un lieu donné (échelle MSK : 12 degrés)



*Peut se traduire à la surface par la dégradation ou ruine de bâtiments, décalages de surface de sol, glissement de terrain, avalanches, raz-de-marée, chutes de blocs.*



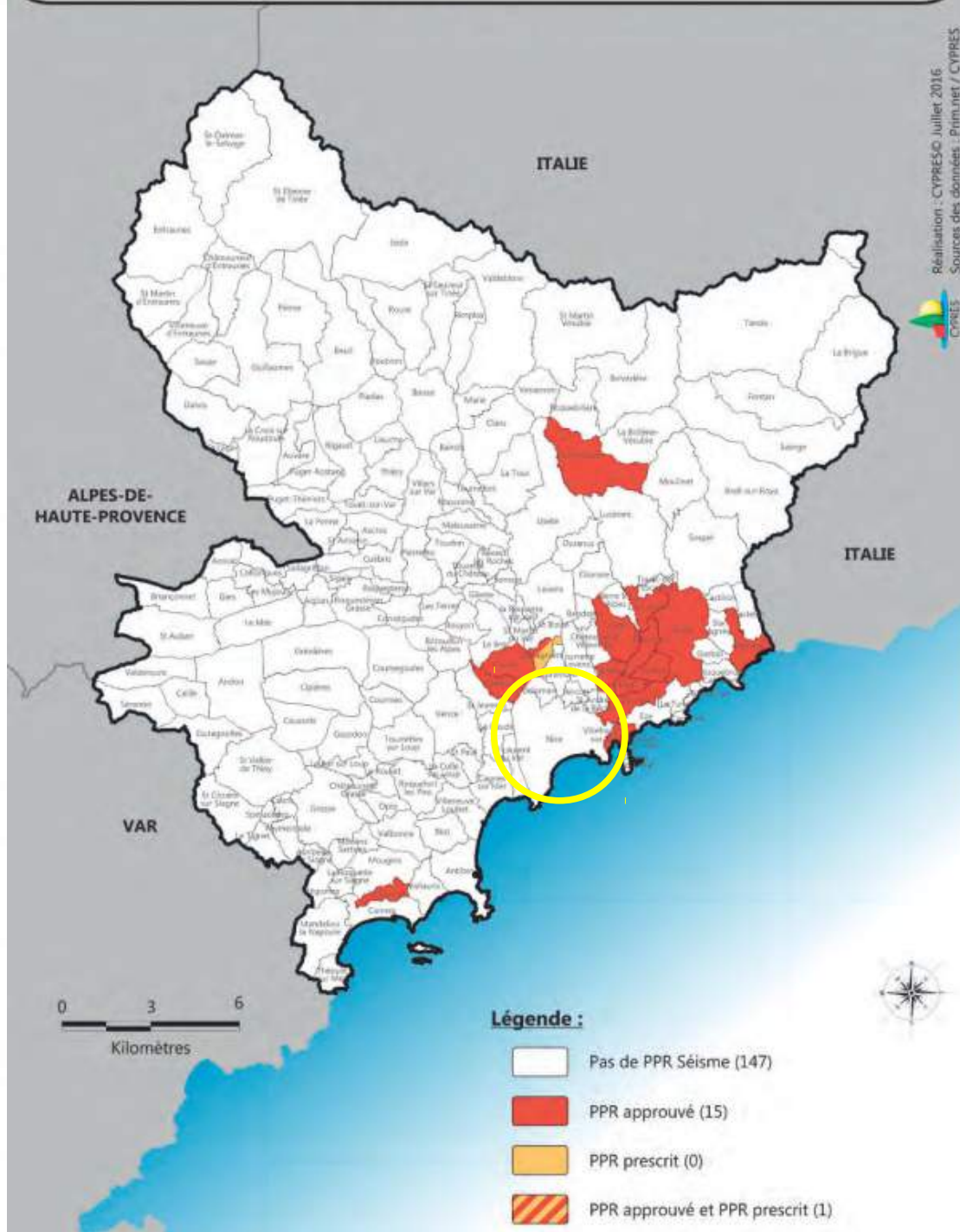
# Communes concernées par le risque Séisme



Toutes les communes du département sont concernées



# Etat d'avancement des PPR Séisme



# Séisme



## Haute UBAYE

7 avril 2014

Magnitude 5.2

ressenti à Nice



# Consignes de sécurité

## **vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE**

consultez le dossier déposé en mairie

### consignes en cas de tremblement de terre

#### PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



▶ abritez-vous  
sous un meuble  
solide

à l'extérieur



▶ éloignez-vous  
des bâtiments,  
pylônes, arbres...

si vous êtes en voiture restez-y

#### APRES



▶ fermez le gaz  
et l'électricité



▶ ne touchez pas  
aux fils  
électriques  
tombés à terre



▶ évacuez les  
bâtiments et n'y  
retournez pas  
▶ ne prenez pas  
l'ascenseur



▶ écoutez la radio  
▶ respectez les  
consignes des  
autorités

rejoignez le lieu de regroupement



# Risques littoraux

Littoral : interface entre la terre et la mer, zone mobile et évolutive directement soumise aux phénomènes marins

## Risques littoraux

- ✓ tempêtes
- ✓ érosion côtière
- ✓ submersion marine
- ✓ changement climatique
- ✓ tsunami



# Risques climatiques

- ✓ Vents violents, tempêtes
- ✓ Vagues
- ✓ Neiges, verglas et grêle
- ✓ Canicule
- ✓ Grand froid



# Risques climatiques

→ des consignes de sécurité adaptées

Que dois-je faire ou ne pas faire ?

Consignes générales à respecter



Consignes spécifiques en cas de tempête et de vent violent



Ranger ou fixer les objets sensibles au vent

Ne pas s'approcher des arbres

Ne pas s'approcher des lignes à terre

Si le phénomène est accompagné de fortes pluies.



**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

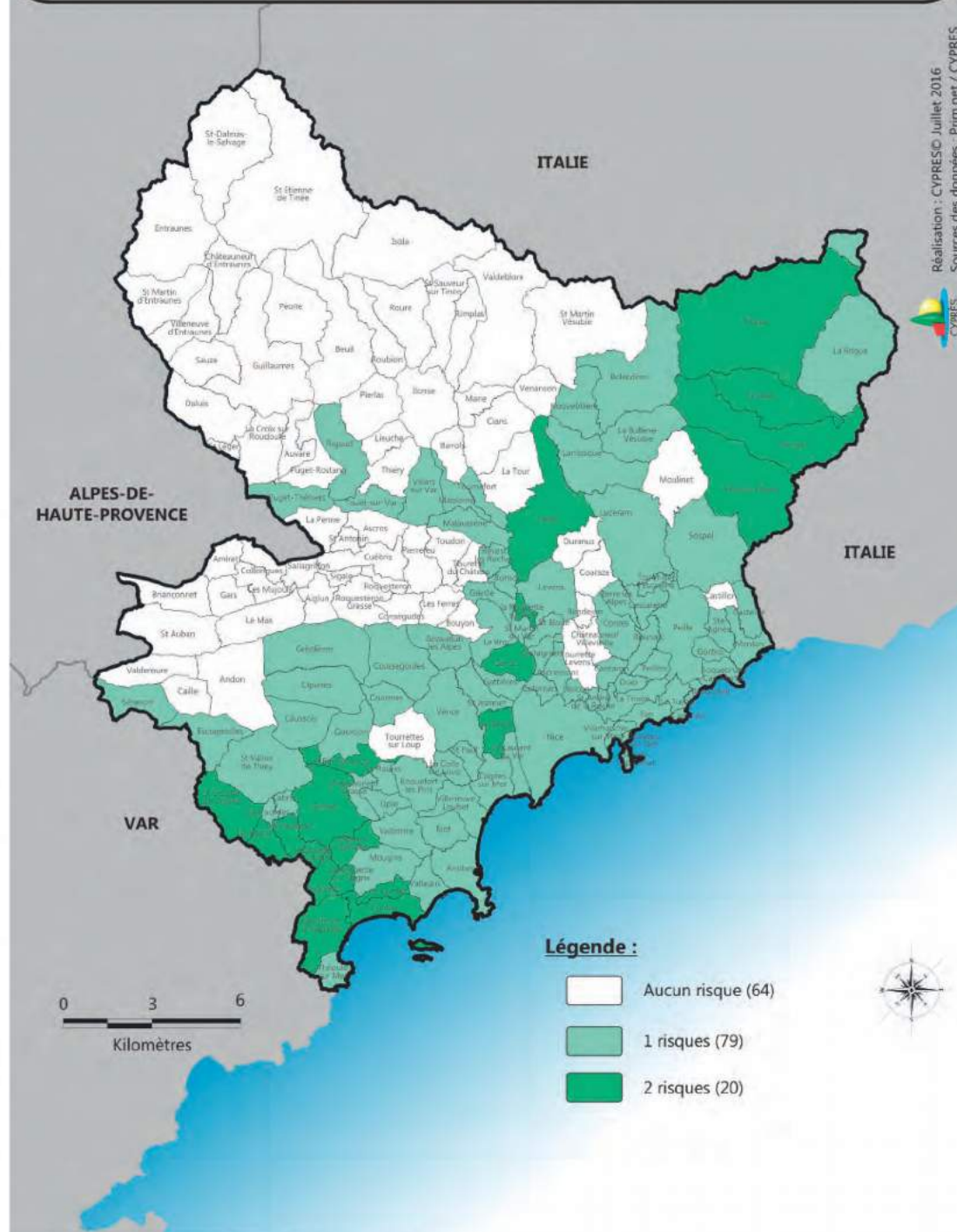
EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr





# Nombre de risques technologiques par commune



# Transport de Matières Dangereuses

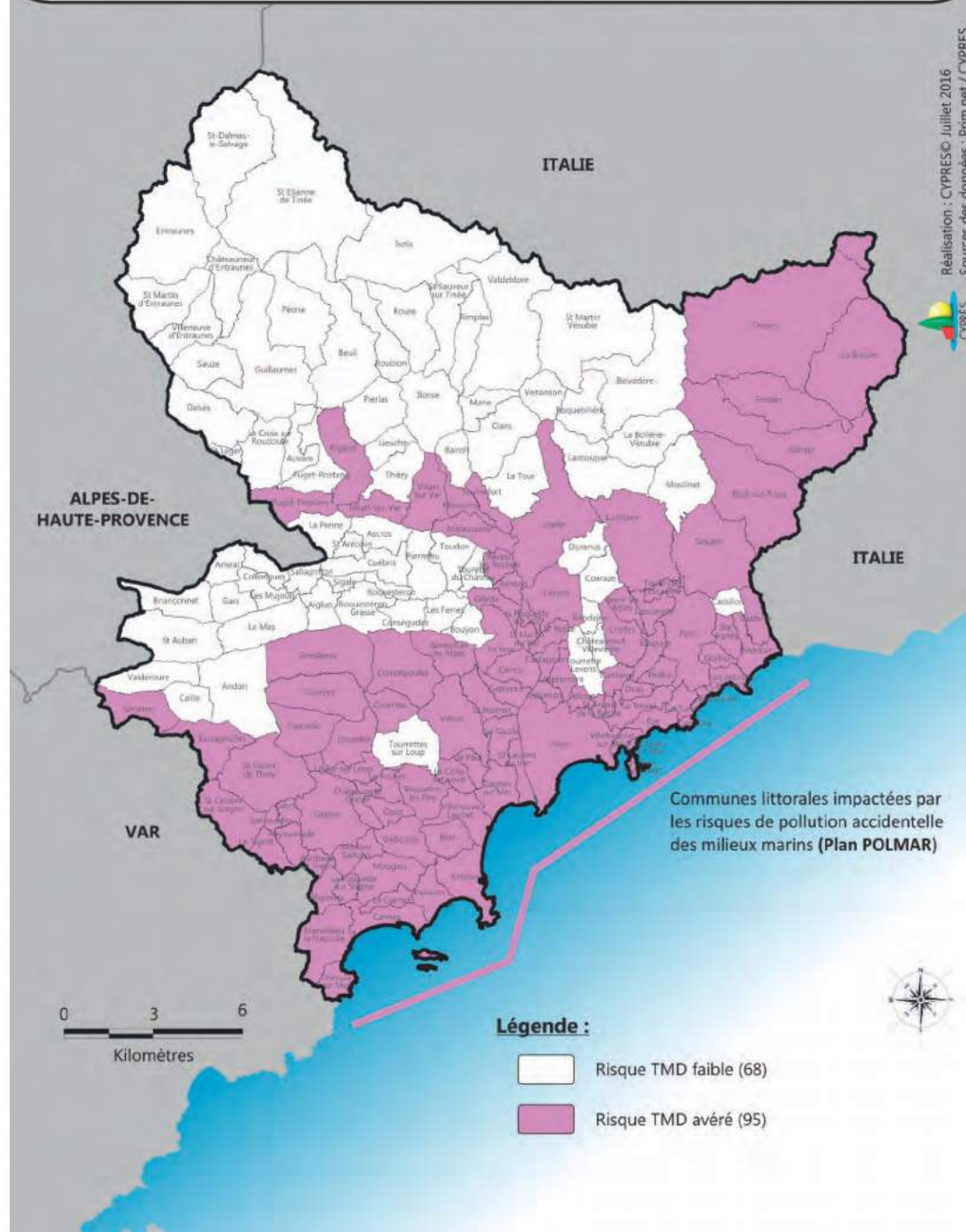
Le risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces substances par voie routière, ferroviaire ou canalisation

Nature du risque (en fonction des matières transportées) :

- Explosion
- Incendie
- Toxicité



# Communes concernées par le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)



Nbr communes concernées :  
81 route  
61 ferré  
47 gaz



# Transport de Matières Dangereuses



Fuite de gaz enflammée, Marseille, 7 janvier 2014



A8 Var en direction des Alpes-Maritimes, 27 décembre 2016



# Consignes de sécurité

**vous êtes dans une zone soumise au  
RISQUE DE TRANSPORT  
DE MATIERES DANGEREUSES**

consultez le dossier déposé en mairie

**consignes en cas d'accident**



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ écoutez la radio



▶ respectez les consignes des autorités



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

ne fumez pas,  
pas de flamme ni d'étincelle



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



# Rupture de barrage

Barrage de Saint Cassien sur le Biançon

Barrage de la Fous – Belvédère sur la Gordolasque

Barrage des Mesces - Tende sur le torrent Bieugne

Origine d'une rupture de barrage :

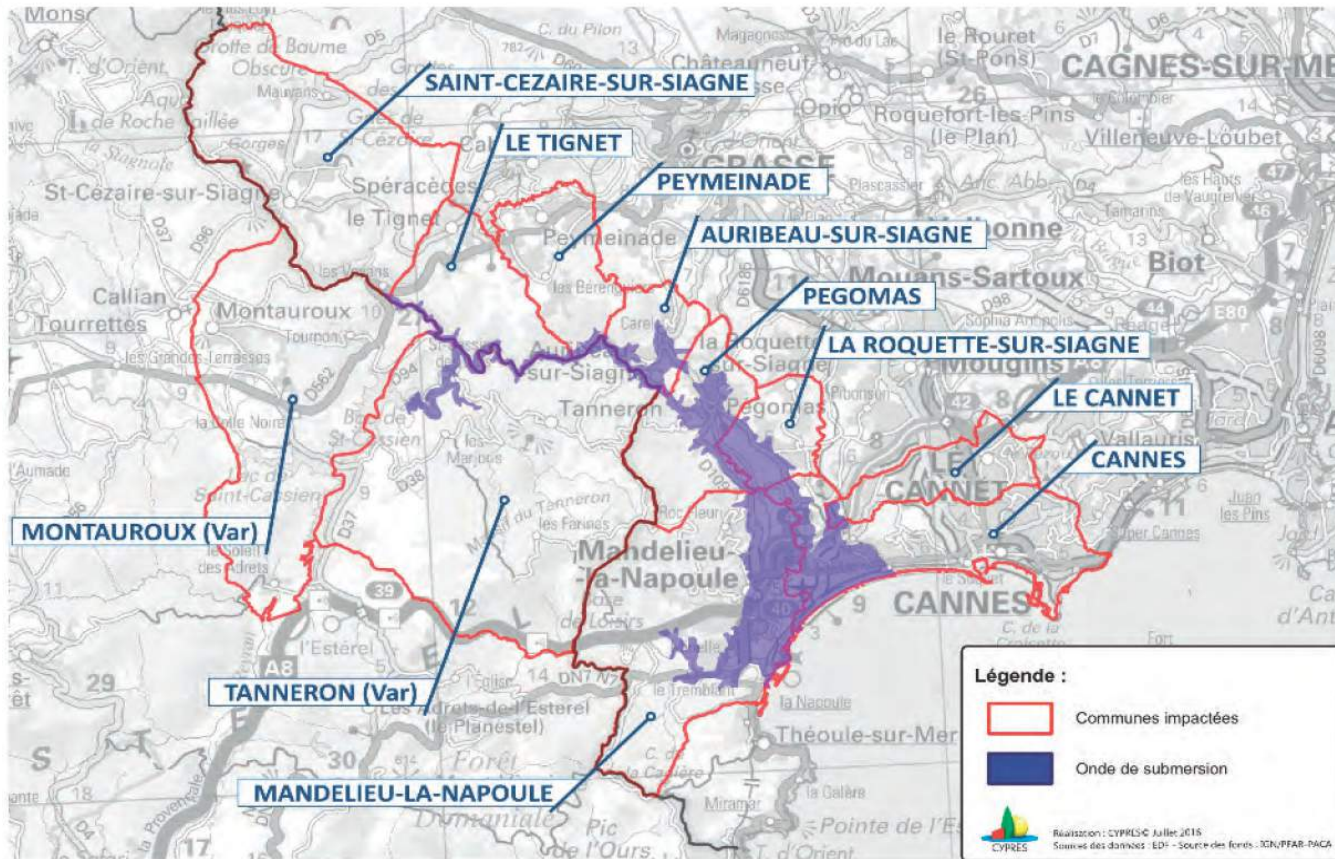
- Technique
- Naturelle
- Humaine



LE BARRAGE DES MESCES DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES



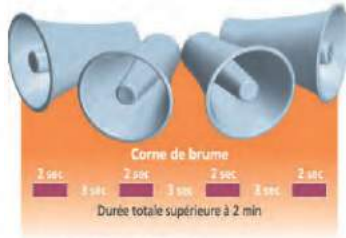
## ONDE DE SUBMERSION DU BARRAGE DE SAINT-CASSIEN



Rupture du barrage de Saint Cassien  
→ vague de submersion  
en 1h à Auribeau  
en 2h à la mer



# Consignes de sécurité



Signal d'alerte spécifique  
aux ouvrages hydrauliques

vous êtes dans une zone soumise au  
**RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de rupture

2 minutes

**ALERTE**  
corne de brume  
ou services de secours

SELON LES LIEUX



gagnez  
immédiatement  
les hauteurs



montez à pied  
immédiatement  
dans les étages  
des immeubles  
repérés



n'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
pour ne pas les  
exposer

FIN D'ALERTE

30 secondes





# Risque industriel

Événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement

Nature du risque :

- Explosion
- Incendie
- Toxicité



# Etablissements industriels soumis à la directive européenne « SEVESO »



# Risque industriel



Fuite bac de stockage de soude, Gardanne, 25 juillet 2014



# Consignes de sécurité

**Vous entendez la sirène...**

Un son montant et descendant  
3 fois 1 minute 41s séparées par un court silence



1minute 41s 1minute 41s 1minute 41s

**vous êtes dans une zone soumise au  
RISQUE INDUSTRIEL**

consultez le dossier déposé en mairie

**consignes en cas d'accident**



**ALERTE**  
sirène ou  
services de secours

**FIN D'ALERTE**  
30 secondes

- rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations éloignez-vous-en
- écoutez la radio
- respectez les consignes des autorités

- n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
- ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle
- ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

© L'opresse



# Informez vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde



Avant

Information Acquéreur Locataire



Observatoire **R**égional des **R**isques **M**ajeurs  
En Provence-Alpes-Côte d'Azur



<http://observatoire-regional-risques-paca.fr/moicitoyen/searchbytypeinfo>

Pendant l'événement



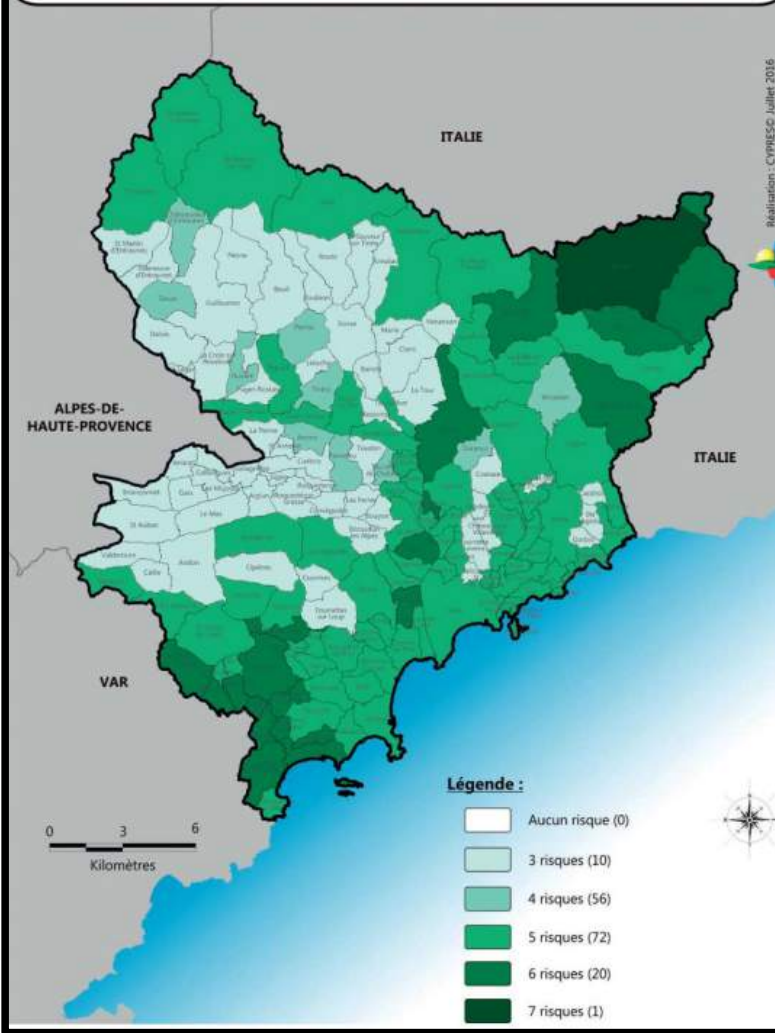
# Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs dans les Alpes-Maritimes (DDRM)



- ✓ Base de l'information préventive
- ✓ Mise à jour de la version de 2007
- ✓ Diffusion du document en septembre / oct 2016



## Nombre de risques majeurs par commune



# Le DDRM

## Diagnostic des risques sur le département

- Mieux connaître les aléas
- Anticiper les conséquences prévisibles
- Exposer des mesures de sauvegarde

ALÉAS IDENTIFIÉS DANS LES ALPES-MARITIMES

Risque	Aléa PPR	Mis de terrain	Incendie de forêt	Avalanche	RISQUE
	PRÉSENCE / PPR	PRÉSENCE / PPR	PRÉSENCE / PPR	ALÉAS / PPR	ESTIMÉ (0-9)
	A	18/02/03	P	16/12/03	11
			A	15/03/2013	18
			A	15/03/2013 (Mobil 1)	33
			A	08/07/14	4
					3
					2
	A	01/10/2008		A	18
	P	13/08/2014		A	22
					2
			A	26/09/10	8
			A	17/06/2003	5
			A	07/07/2008	2
			A	27/07/06	8
			A	25/02/13	5
					2
					7
	A	07/09/12	A	27/07/06	25
			A	12/01/05	12
	A	12/07/16		A	14
					11
			A	26/03/2001	1
			A	04/06/2007	13
					2
					4
					8
					5
					2
					2
	A	01/10/2014	P	16/12/03	21
			A	09/04/2016	19
			P	21/07/15	10
			A	10/04/07	20
			A	17/11/08	24
			A	02/05/01	9
			A	11/08/04	8
					2
					13
			A	23/06/2008	4
			A	08/07/2008	4
			A	12/07/2012 (Mobil 1)	6
			A	12/01/08	4
					28
			A	21/06/12	3
			A	10/11/05	21
			A	22/05/2002	7
			A	18/03/2008	22
			P	28/11/2014 (prebison)	3
			A	16/03/1988 (biviere)	38
			P	16/12/03	
			A	13/06/2012	
			A	13/09/2012	
			A	20/07/00	
			A	18/07/13	

**Total : Communes concernées** 163 Communes 163 Communes 163 Communes 163 Communes 21 Communes

**Totaux PPR** Approuvés : 52 Approuvés : 14 Approuvés : 44 Approuvés : 11 Approuvés : 1

Prescrits : 5 Prescrits : 1 Prescrits : 10 Prescrits : 16 Prescrits : 1

**Aléas** Critères pris en compte :

- Inondation** : Commune concernée par l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAP)
- Séisme** : Carte réglementaire du risque sismique en France
- Mouvement de Terrain** : Cartes géologiques du BRGM ; glissements, chutes de bloc, retrait-gonflement des argiles, effondrements, cavités souterraines
- Incendie de Forêt** : Relief accidenté, couvert végétal dense, nature de la végétation, régime des vents, climat chaud
- Avalanche** : Commune de haute montagne touchée par des avalanches (base DREAL PACA)

**PPR**  
A : Approuvé  
P : Prescrit



# La prévention et la gestion de crise complémentaires

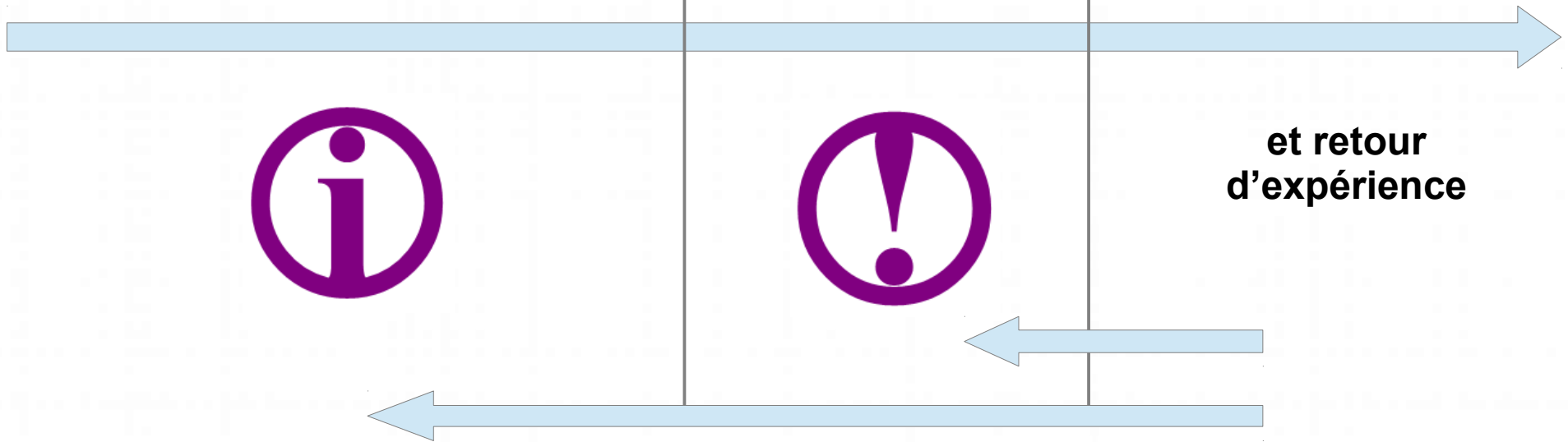
**Avant l'événement :  
la prévention et la protection**

**Pendant  
l'événement :  
la gestion de  
crise**

**Après l'événement :  
le retour à la  
normale**



**et retour  
d'expérience**



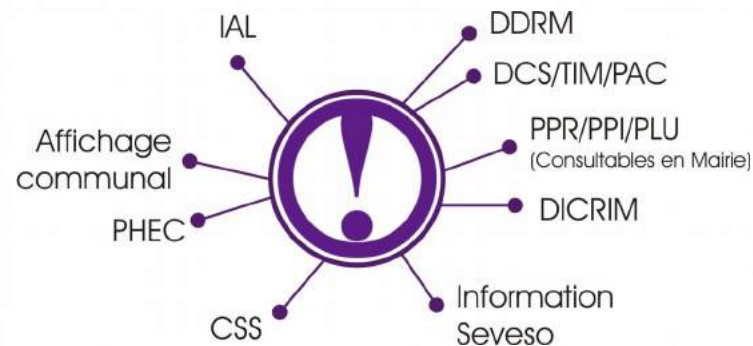


# La prévention

Définition : *ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène prévisible sur les personnes et les biens*

- ✓ *Maîtrise de l'urbanisation  
et/ou mesures de construction*
- ✓ *Protection*
- ✓ *Information préventive*
- ✓ *Prévision et surveillance*

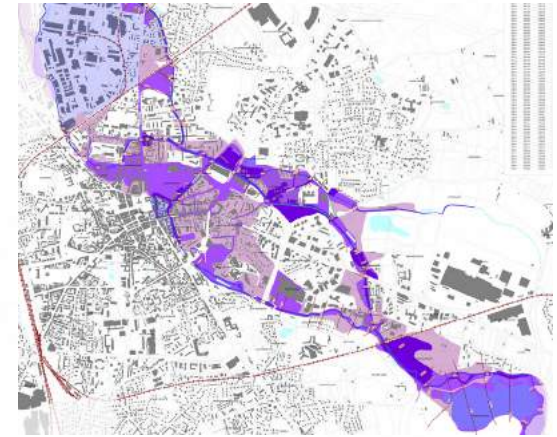
Mesures de  
réduction de la  
vulnérabilité



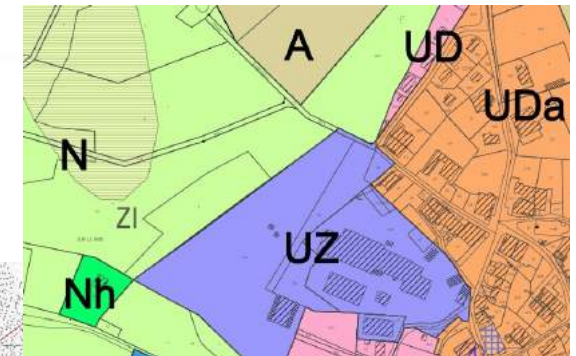
# La prévention

**Avant l'événement : la prévention et la protection**

Connaissance des aléas : État et collectivités

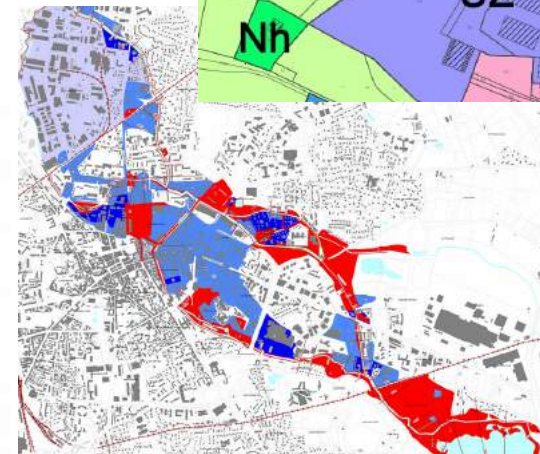


Réduction de l'aléa (effet très limité)



L'aménagement du territoire (enjeux)

- Plan local d'urbanisme (PLU)
- Plan de prévention des risques (PPR)



# Les plans de prévention des risques

Le PPR :

- **est un outil élaboré par l'État qui réglemente l'usage du sol**
- ***est une servitude d'utilité publique qui doit être annexée aux documents d'urbanisme (PLU, CC)***
- **définit des mesures adaptées selon l'importance de l'aléa et la nature du projet :**

pour les constructions nouvelles, admises sous conditions ou interdites

pour les constructions existantes

peut imposer des mesures de réduction de la vulnérabilité

## **MAIS**

**n'est pas un document de préparation à la gestion de crise**

**n'a pas pour objet de prescrire des travaux de réduction de l'aléa**

# Les plans de prévention des risques



- Eviter d'augmenter les enjeux dans les zones exposées
- Diminuer la vulnérabilité des zones déjà urbanisées

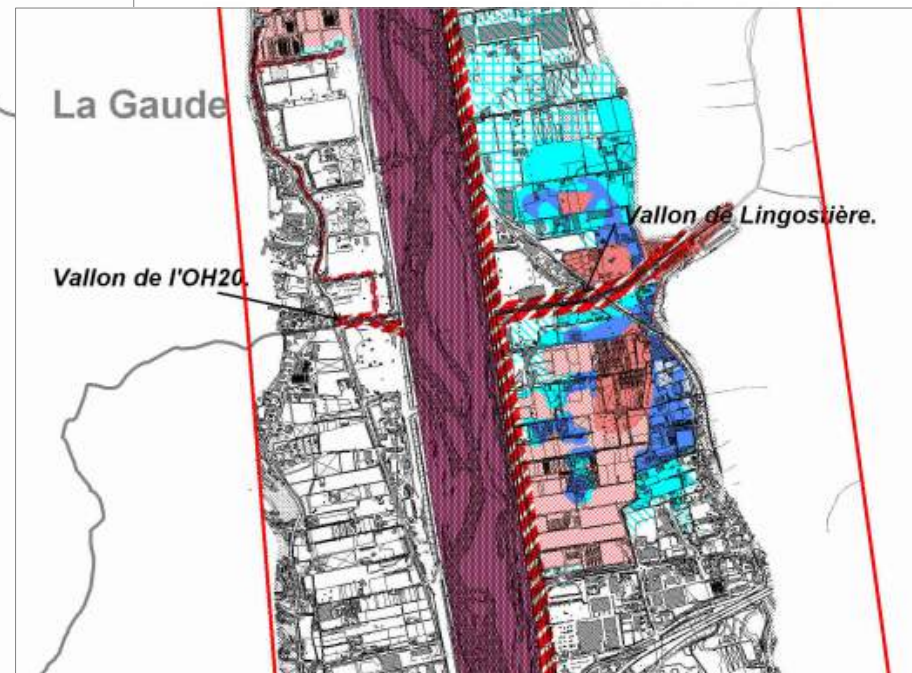
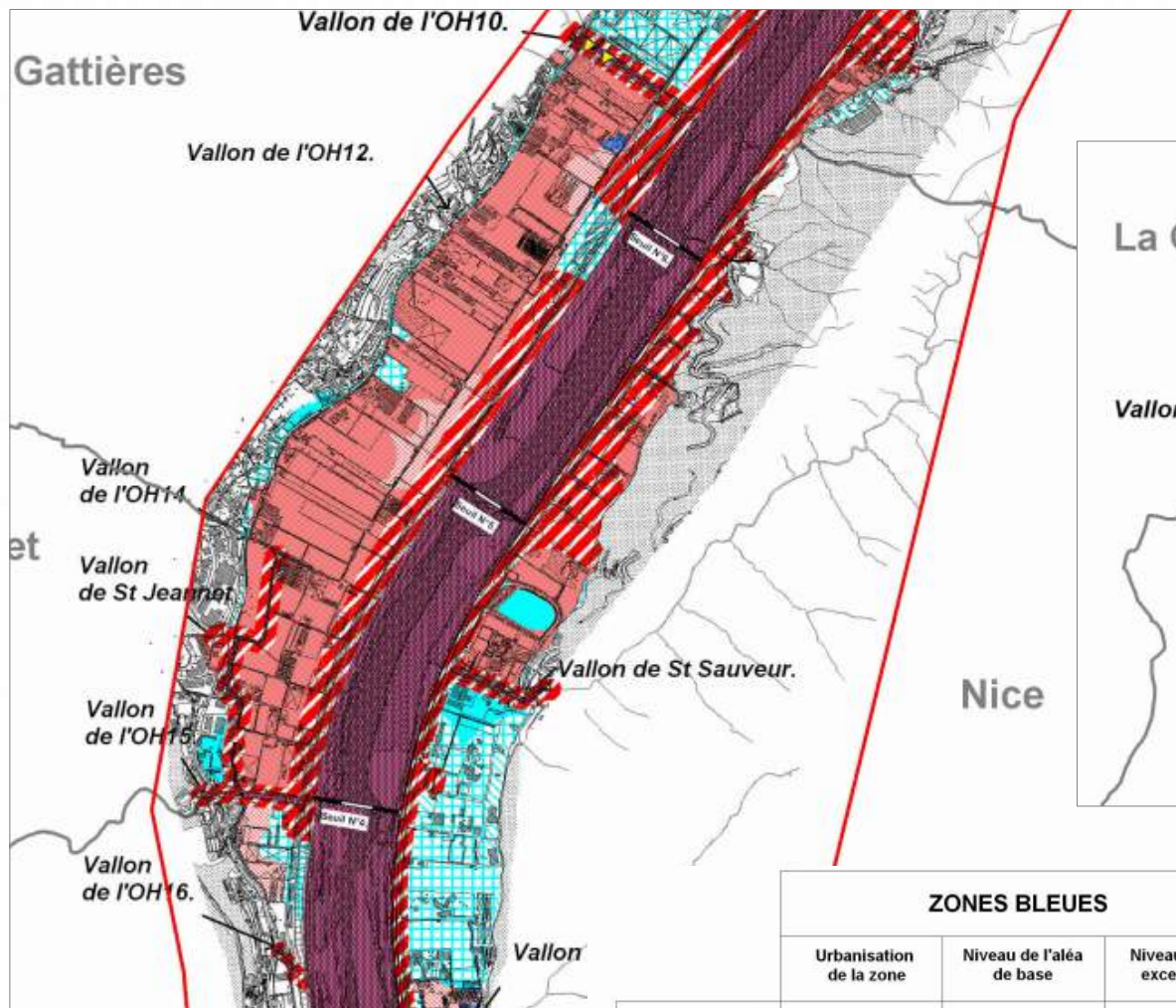
→ Faciliter la gestion de crise

# Gestion du risque Inondations

## Prévention :

- ✓ **surveillance** : service de prévision des crues (SPC), système d'alerte des syndicats des eaux, plate-forme hydrométéorologique (RHYTMME et RAINPOL)
- ✓ **maîtrise de l'urbanisation** : les PPR inondations et les documents d'urbanisme
- ✓ **protection et travaux** : SLGRI et les PAPI, mesures collectives et individuelles
- ✓ **information préventive**
- ✓ **vigilance** : Vigicrues, Météo France





ZONES BLEUES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1	Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2	Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3	Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4	Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5	Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6	Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort

ZONES ROUGES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1	Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2	Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0	Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
R3	Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		



# Le PPR Inondations

- ✓ **Règles d'urbanisme** : inconstructibilité ou prescriptions  
Exemple : travaux permettant de réduire le risque, clôtures sans mur-bahut, remblais, établissements recevant du public ...
- ✓ **Règles de construction**  
Exemple : côte d'implantation du premier niveau aménageable, batardeau, arrimage, orientations des constructions
- ✓ **Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde** : aux collectivités ou aux particuliers, obligations ou recommandations  
Exemple : diagnostic inondation pour les établissements sensibles, clapet anti-retour conduite évacuation, espace refuge...



Règles adaptées : projet nouveau ou sur l'existant

# La prévention

## Avant l'événement : la prévention et la protection

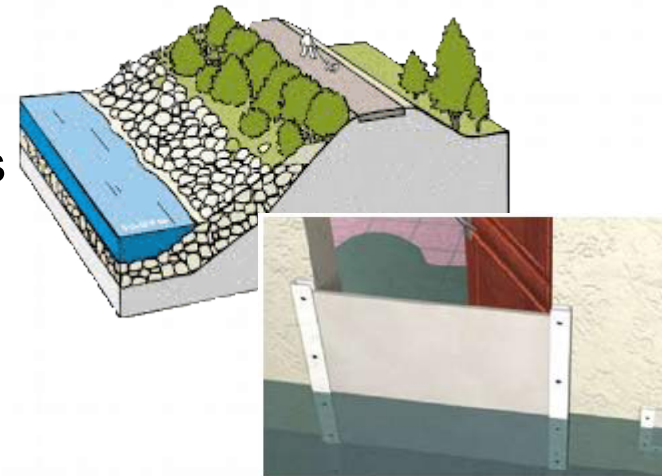
### L'information préventive



- L'État : le DDRM, la mise à disposition des données, actions de communication
- La commune : le DICRIM, l'information à la population
- Le propriétaire : par l'IAL



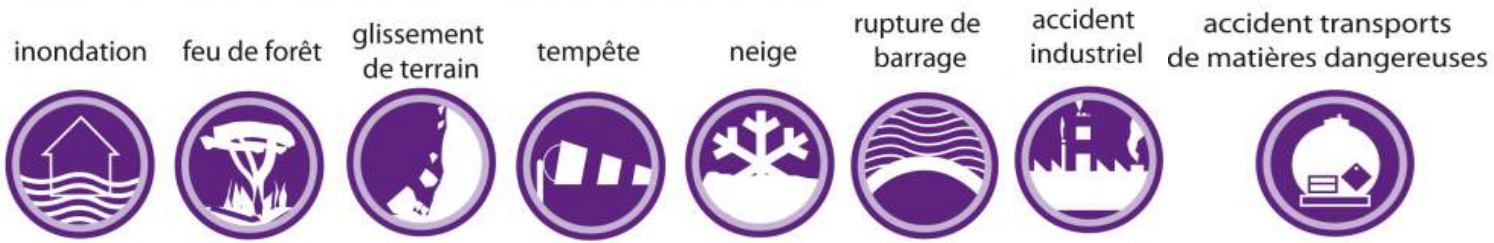
### Les travaux de protection, collectifs et particuliers



### La préparation à la gestion de crise

- L'État : le plan ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile)
- La commune : le PCS (plan communal de sauvegarde)
- Le particulier : prendre connaissance du risque et des bons réflexes face à ce risque





# Merci de votre attention

